

**FIN DE TRANSITION AU RWANDA:
UNE LIBERALISATION POLITIQUE NECESSAIRE**

13 novembre 2002



TABLE DES MATIERES

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS.....	i
I. INTRODUCTION	1
II. LES LIBERTES POLITIQUES ET LE MULTIPARTISME DANS LE DEBAT CONSTITUTIONNEL	4
A. L'ANALYSE FPR DU PROCESSUS DE DEMOCRATISATION DE 1990 A 1994	4
B. L'APPARITION D'UN NOUVEAU LEADERSHIP RWANDAIS, OBJECTIF PRIORITAIRE DU FPR.....	5
C. LE MAINTIEN DE LA PRESSION SECURITAIRE ET DE LA PERIODE D'“EXCEPTION”	6
D. LA REFORME CONSTITUTIONNELLE, RUPTURE OU CONTINUTE DES PRATIQUES?.....	6
1. Une participation populaire fort encadrée	6
2. Des propositions constitutionnelles et de réforme juridique sans surprise	7
III. LA DERIVE AUTORITAIRE DU REGIME RWANDAIS.....	10
A. LA “GESTION CONSENSUELLE DU POUVOIR”, UN UNANIMISME A LA RWANDAISE	10
1. Un pluralisme de façade	10
2. Le départ en exil ou l'arrestation des opposants.....	11
B. LA SOCIETE CIVILE DISCIPLINEE	12
C. LA PRESSE ATROPHIEE ET MUSELEE.....	14
D. L'EMPRISE DES DISCOURS PARALLELES	16
1. Le renforcement du révisionnisme et du négationnisme	16
2. La multiplication des dissensions entre les communautés tutsi.....	18
IV. LE RENFORCEMENT DE L'OPPOSITION EN EXIL	19
A. LES ORIGINES DE L'OPPOSITION EXTERIEURE NON ARMEE	19
B. LES METAMORPHOSES DE L'OPPOSITION ARMEE.....	20
C. LES TENTATIVES D'ALLIANCE.....	23
1. L'opposition modérée d'obédience hutu se restructure (1998-2002).....	23
2. IGIHANGO, le “Pacte de Sang”	24
3. Programme Politique	25
V. CONCLUSION	26
ANNEXES	
A. UN EXEMPLE D'EDITORIAL REVISIONNISTE PUBLIE PAR LE JOURNAL LE PARTISAN (N°50, DECEMBRE 2000)	27
B. TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPARTS EN EXIL D'OPPOSANTS AU FPR DEPUIS 1995.....	28
C. LE CAS DU PDR UBUYANJA.....	30
D. LES CINQ PHASES DE LA CONSULTATION CONSTITUTIONNELLE RWANDAISE	32
E. SENSIBILITES POLITIQUES DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS RWANDAIS	34
F. LEXIQUE	40
G. A PROPOS DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP	42
H. RAPPORTS ET BRIEFINGS DE L'ICG	43
I. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICG.....	48



FIN DE TRANSITION AU RWANDA: UNE LIBERALISATION POLITIQUE NECESSAIRE

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

Neuf ans après le génocide de 1994, le Rwanda se trouve à la croisée des chemins. La période de transition prévue par les accords d'Arusha doit s'achever dans moins d'un an par un référendum constitutionnel suivi d'élections pluralistes, symbole de la démocratisation réussie du pays. Or, aujourd'hui, les libertés civiles et politiques sont fortement limitées et aucune indication n'apparaît dans les ébauches de projet constitutionnel que l'opposition politique aura une chance de participer à ces élections sur un pied d'égalité avec le Front Patriotique Rwandais (FPR), au pouvoir depuis 1994.

Le contrôle des activités des partis politiques était jusqu'à présent justifié par la fragilité de la situation sécuritaire qu'a vécu le Rwanda depuis 1994, en état de guerre quasi permanente avec les héritiers du régime d'Habyarimana sur le territoire de la RDC. La présence des milices hutu rwandaises au Congo, puis le soutien politique et militaire ininterrompu du régime Kabila depuis 1998 ont maintenu une pression sécuritaire continue sur le pays. La restriction de l'espace politique s'explique aussi par la perception critique qu'a le FPR du multipartisme et de la compétition politique pluraliste, inspirée par l'échec de la transition du début des années quatre-vingt dix et son dérapage incontrôlé menant directement au génocide.

Face au risque d'une compétition électorale fondée exclusivement sur la mobilisation ethnique, le FPR veut avant tout refonder la vie politique rwandaise, à travers l'éducation de la population et la

responsabilisation des leaders politiques. Le leadership rwandais explique que le changement des mentalités est la condition indispensable au plein exercice des droits et libertés civiles. Ainsi, depuis trois ans, les partis politiques ont été soit décapités soit forcés d'accepter le consensus imposé par le FPR. La presse indépendante a été muselée et la société civile doit survivre entre répression et cooptation. Le FPR concentre la quasi totalité du pouvoir militaire, politique ou économique et ne tolère aucune critique ou remise en cause de sa gestion du pays. Les opposants ont été contraints à l'exil, et les discours contestataires à la clandestinité. Au nom de l'impératif d'unité et de réconciliation nationale, les différents segments de la société rwandaise ne peuvent s'exprimer librement, soumis à une idéologie paternaliste et autoritaire.

Mais le FPR devrait reconnaître que cet autoritarisme, quelque soit sa motivation, travaille contre les objectifs mêmes du mouvement et produit sa propre dynamique d'opposition. La répression de la critique par le gouvernement contribue à radicaliser l'opposition, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda. Un "pacte de sang", "Igihango" a même été scellé entre certains héritiers du "Hutu power" et certains rescapés du génocide. Ce genre d'alliance apporte une dangereuse légitimité à l'opposition armée hutu, alors que son discours ne reconnaît pas clairement le génocide. Dans un contexte régional incertain, et au moment où le gouvernement rwandais s'apprête à libérer des dizaines de milliers de prisonniers à travers les juridictions *gacaca*, et à rapatrier et

démobiliser une bonne partie de son armée ainsi que des combattants rebelles, cette montée en puissance de l'opposition armée, et la propagation du révisionnisme et du négationnisme qui l'accompagne présente un danger pour la stabilité du pays.

Le gouvernement rwandais a honoré ses engagements vis-à-vis du processus de paix congolais et retiré ses troupes des Kivus. Il lui appartient aujourd'hui de montrer la même bonne volonté pour la gestion de la fin de la transition. Le FPR doit permettre à la critique publique de s'exprimer et ne peut rester juge et partie de la compétition politique. Une institution neutre, comme un bureau de l'ombudsman, disposant d'une indépendance politique, administrative et financière du régime, doit pouvoir fixer des règles équitables pour la compétition politique, et définir les limites des libertés d'expression et d'association, afin d'éviter tout abus de langage et appel à la haine ethnique.

ICG ne propose pas que toute surveillance et restriction des activités des partis, de la société civile et des médias soient levées. La situation sécuritaire externe et la fragilité de la stabilité interne incitent à une veille active et une prudence sans relâche. Mais la réglementation des partis doit être au delà de toute manipulation partisane et fondée des critères imposés par une autorité totalement indépendante et non par le FPR. Le gouvernement rwandais doit donner une chance à la société rwandaise de s'auto réguler, d'assumer ses responsabilités vis-à-vis du génocide et de forger elle-même les fondations de la réconciliation, sans lui en imposer de force toutes les modalités. Le gouvernement devrait tendre la main à l'opposition en exil, en lui offrant de participer à un débat national sur l'avenir du pays.

L'année qui s'annonce sera cruciale pour la crédibilité du processus de refondation constitutionnelle et celle des échéances électorales et des institutions post-transition. La communauté internationale ne peut rester silencieuse et complice de la dérive autoritaire du régime rwandais. Elle ne peut financer des élections qui n'offrent aucune garantie politique d'un minimum d'équité entre les forces en présence. Aujourd'hui, huit mois avant la fin de la transition, le gouvernement rwandais doit se résoudre à une libéralisation politique obligée.

RECOMMANDATIONS:

Au gouvernement rwandais:

1. Cesser tout harcèlement de la société civile et réviser la loi sur les associations de sorte à leur permettre d'opérer dans tout le pays et en toute liberté sans contrôle permanent des agents de l'Etat;
2. Encourager l'émergence d'une presse indépendante responsable en la laissant réguler ses activités dans le cadre de ses associations professionnelles;
3. Libéraliser les activités politiques sur l'ensemble du territoire national et organiser un débat national sur les règles d'intégration de toutes les composantes politiques en vue de la préparation des prochaines élections;
4. Autoriser le retour et la participation des partis politiques en exil avant les prochaines élections à la condition qu'ils coupent tout lien avec les groupes armés, qu'ils reconnaissent sans ambiguïté le génocide et qu'ils s'engagent sincèrement dans le processus de réconciliation;
5. Créer un bureau de l'ombudsman, dirigé par un comité des sages représentatifs des différentes sensibilités de la société rwandaise et disposant d'une autonomie politique, administrative et financière vis-à-vis du pouvoir en place. Ce bureau aura la responsabilité de déterminer les règles de bonne conduite pour les hommes politiques et d'établir une distinction claire entre la critique légitime et les dérives révisionnistes et haineuses. L'ombudsman pourra aussi être mandaté pour faire des recommandations similaires face aux dérives possibles de la presse et de la société civile.

Aux opposants en exil:

6. Prendre contact avec le Tribunal Pénal pour le Rwanda (TPIR) et participer à la livraison des génocidaires dans le cadre de la mise en application de l'accord de Pretoria.
7. Cesser leur lutte armée, cantonner, démobiliser, rapatrier leurs troupes.
8. Clarifier et préciser leurs objectifs politiques pour l'avenir du Rwanda ainsi que les programmes concrets prévus pour faire avancer le processus de réconciliation.

9. Exprimer clairement leur reconnaissance et regret du génocide de 1994 et s'engager à combattre toute dérive révisionniste et négationniste.
10. Participer à une conférence politique nationale à Kigali dans le but de débattre des orientations constitutionnelles de l'après transition et de leur participation aux futures élections.

A la communauté internationale et aux bailleurs de fonds du Rwanda:

11. Demander la libération sans condition de Pasteur Bizimungu, Charles Ntakirutika, Jean Mbanda, Pierre Gakwandi et de l'ensemble des prisonniers politiques rwandais;
12. Soutenir la création d'un bureau de l'ombudsman et lui donner les moyens d'une autonomie financière;
13. Refuser de financer les élections de 2003 et la mise en place des institutions post-transition tant que celles-ci ne sont pas été précédées d'une libéralisation des activités politiques et d'une amélioration significative du respect des libertés d'association et d'expression.
14. Soutenir dès maintenant la création d'un programme d'observation de la campagne électorale et des élections.

15. Soutenir le processus de paix en République Démocratique du Congo, notamment le programme de Désarmement Démobilisation Rapatriement Réinstallation Réinsertion (DDRRR) des combattants rebelles et s'engager à une surveillance réelle et active de la situation sécuritaire de l'est du Congo pour permettre au gouvernement du Rwanda de poursuivre sereinement son programme politique de réconciliation interne.

Au gouvernement de l'Afrique du sud

16. Convaincre le gouvernement du Rwanda de libéraliser la vie politique interne et de faire des gestes d'ouverture vers les partis d'opposition en exil, à la condition que ceux-ci s'engagent à rejeter tout lien avec les groupes armés, contribuent activement à l'arrestation des génocidaires par le TPIR, dénoncent vigoureusement tout révisionnisme et clarifient leur programmes de réconciliation.
17. S'engager en collaboration avec la MONUC à négocier la réinstallation des combattants hutu des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) prêts à déposer les armes mais refusant le rapatriement.

Nairobi/Bruxelles, 13 novembre 2002

FIN DE TRANSITION AU RWANDA: UNE LIBERALISATION POLITIQUE NECESSAIRE

I. INTRODUCTION

Le Rwanda se trouve aujourd'hui à un moment critique de sa reconstruction politique. Huit ans après le génocide, le pays touche à la fin de sa transition¹. Celle-ci doit se conclure en mars 2003 par un référendum constitutionnel, suivi, en juillet, d'élections présidentielles et législatives pluralistes au suffrage universel direct². A huit mois de cette échéance, le moment est venu pour le gouvernement d'autoriser une compétition politique responsable.

La tenue d'élections dans moins d'un an place la question des libertés politiques, du pluralisme et du multipartisme au centre du débat sur la fin de transition. De leur respect dépendra en grande partie la crédibilité démocratique des élections de juin 2003 et celle du système politique post-transition. Si aucune possibilité n'est donnée à l'opposition de s'exprimer, de faire campagne et, *in fine*, de jouer un rôle de contrôle de l'action gouvernementale actif au sein des nouvelles institutions, la reprise du

processus de démocratisation débuté dans les années 90 et interrompu par le génocide, risque d'échouer³.

Or jusqu'à présent, aucun signe politique ne permet de prévoir que les élections de juillet 2003 se dérouleront dans un contexte pluraliste réel, ni même que la compétition politique bénéficiera d'un minimum d'équité entre le FPR et ses principaux opposants. Au contraire, depuis trois ans, le contrôle policier sur toute forme d'opposition, interne ou externe au régime, n'a fait que s'accroître. La presse, le milieu associatif, les partis d'opposition ont été muselés, détruits ou cooptés. Craignant pour leur vie, des politiciens critiques, membres de partis politiques d'opposition, anciens sympathisants ou membres fondateurs du FPR, ont préféré quitter le pays, et ont rejoint les autres opposants en exil, certains cherchant à former une coalition hétéroclite baptisée *Igihango*, "le pacte de sang", formée d'anciens partisans du "Hutu power" et de rescapés du génocide.

Deux facteurs expliquent sans doute cette dérive autoritaire. Tout d'abord, l'idéologie du FPR, qui dresse les limites du "politiquement correct" dans le Rwanda contemporain, est emprunte d'un matérialisme historique prométhéen conditionnant l'exercice des libertés publiques à la transformation des mentalités politiques. La population rwandaise ne pourra jouir pleinement de ses droits démocratiques que lorsqu'elle aura dépassé l'ethnisme qui a mené au génocide. A ce stade, selon le FPR, l'octroi des libertés politiques risquerait de

¹ Les accords d'Arusha, signés entre le Front Patriotique Rwandais (FPR) et le gouvernement de Juvénal Habyarimana le 4 août 1993, prévoyaient la fin de la période de transition pour l'année 2000. Depuis son arrivée au pouvoir en juillet 1994, le gouvernement du FPR a continué à considérer ces accords comme la loi fondamentale en y ajoutant une déclaration en dix points. La période de transition fut cependant prolongée de quatre ans par le Parlement en 1999 afin de pouvoir achever l'intégralité du programme prévu dans ces accords, dont, notamment, une réforme constitutionnelle fondée sur une consultation populaire.

² Le président Kagame a annoncé que les élections seraient au suffrage universel lors d'une conférence de presse le 2 juillet 2002.

³ La première transition rwandaise, commencée en 1990 avec l'avènement du multipartisme et marquée par la guerre civile entre le FPR et le régime de Juvénal Habyarimana, s'est soldée par une instabilité politique rampante, favorisant la montée des partis extrémistes et aboutissant au génocide d'avril à juin 1994.

faire le jeu des forces divisionnistes et génocidaires et de miner l'unité et la réconciliation nationale. De plus, le FPR donne priorité aux droits économiques et sociaux sur les droits civils et politiques considérant que la paysannerie rwandaise reste étranglée par la nécessité de satisfaire ses besoins matériels primaires (alimentation, santé, éducation).

La situation post génocide est certes exceptionnelle et exige un sens de la responsabilité également exceptionnel de la part de ses dirigeants. Mais elle entraîne aussi le danger d'une définition arbitraire et sans remise en question de cette responsabilité.

Depuis 1994, le régime du FPR a donc érigé le "consensus" en véritable mode de gouvernement, n'attribuant qu'une vertu limitée au débat critique ou contradictoire. Dans la pratique, la doctrine et la politique de l'unité entrent donc en contradiction directe avec l'exercice des libertés politiques et du pluralisme. Quand il n'est pas respecté, accepté ou tout simplement compris, le point de vue du régime est imposé. Dans ce cadre, les partis politiques qui existent aujourd'hui au Rwanda ne sont tolérés que dans la mesure où ils acceptent de ne pas remettre en cause la définition de la vie politique établie par le FPR. Leur existence est destinée à maintenir la fiction du respect des accords de partage de pouvoir d'Arusha négociés avec le gouvernement de Habyarimana en 1993.

Fidèles à leurs années de formation en Ouganda dans le sillon de Yoweri Museveni⁴, les dirigeants de Kigali préfèrent au multipartisme un système politique non partisan, où les leaders politiques sont jugés sur leurs performances individuelles et leur intégrité. L'implication des partis fut ainsi bannie des élections locales de mars 2001, privilégiant la promotion des qualités personnelles des candidats au débat partisan⁵.

Les restrictions sur les libertés civiques et politiques sont menées au nom de la stabilité, du devoir d'unité et de réconciliation post-génocide. La société civile, les médias, et les politiciens qu'ils soient membres du FPR ou d'un autre parti, sont contraints de rester

dans le carcan imposé. Mais l'exclusion de la vie politique d'une partie des élites rwandaises a eu aussi pour conséquence de renforcer l'opposition en exil. La lutte armée, pour un nombre croissant de politiciens, apparaît ainsi comme une option de plus en plus attirante, ce qui nourrit la pression sécuritaire sur le régime.

Il est vrai que depuis huit ans la contrainte sécuritaire héritée du génocide est restée réelle. Depuis son arrivée au pouvoir, le FPR a d'abord établi un contrôle fragile sur l'ensemble du territoire du Rwanda à la fin de 1994, puis lancé la première guerre du Congo destinée à éliminer une fois pour toutes les héritiers du "Hutu power" réfugiés dans les Kivu. Fin 1997, l'insurrection menée dans les provinces du Nord-ouest par les groupes armés hutus à partir de la RDC prouva cependant que la tâche n'était pas achevée. Celle-ci s'est dangereusement compliquée lorsque le Rwanda et ses alliés lancèrent une deuxième guerre en août 1998 contre Laurent Kabila, qui décida alors d'employer les groupes armés hutus comme son infanterie pour résister à l'avancée rwandaise.

Depuis, le gouvernement du Congo s'est toujours évertué à entretenir la menace sécuritaire sur le Rwanda en approvisionnant en armes et en munitions les miliciens ex-FAR et interahamwe ou leurs nouvelles recrues, mobilisés, depuis les deux Kivu, pour contenir l'avancée militaire de l'APR et "ramener la guerre d'où elle venait". Joseph Kabila, succédant à son père en janvier 2001, s'est même autoproclamé, par l'intermédiaire de son ministre Mwenze Kongolo, parrain officiel de l'opposition armée, offrant tribune et soutien aux Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), dernier avatar en date du "Hutu power"⁶. Aujourd'hui, même si les représentants des FDLR ont été expulsés de Kinshasa en septembre 2002 et plusieurs organisateurs présumés du génocide ont enfin été arrêtés par le gouvernement congolais et ses alliés⁷, les 10-15 000 hommes⁸ de la branche armée des FDLR, positionnés sur le territoire du

⁴ La National Resistance Movement de Museveni prône la politique de "mouvement" et non la politique partisane en Ouganda, qui a contribué à l'ethnisation de la politique sous le régime d'Idi Amin et Milton Obote.

⁵ ICG Africa rapport Afrique N°34, "Consensual Democracy in post-genocide Rwanda, Evaluating the March 2001 District Elections", 9 octobre 2001.

⁶ ICG, Rapport Afrique N°38, "Disarmament in the Congo: Jump-starting DDRRR to Prevent Further War", 14 décembre 2001.

⁷ Le Général Augustin Bizimungu en août 2002 a été arrêté en Angola, Jean-Baptiste Gatete en septembre au Congo-Brazzaville, le Colonel Tharcisse Renzaho début octobre à Kinshasa.

⁸ Chiffre approximatif regroupant toutes les unités tous territoires confondus.

gouvernement congolais et dans les Kivu, doivent toujours être désarmés et démobilisés.

Depuis 1999, la brouille entre Kigali et Kampala, qui s'est soldée par trois affrontements meurtriers pour le contrôle de la ville congolaise de Kisangani, et des tentatives mutuelles et répétées de déstabilisation, a aussi transformé le père spirituel du FPR, Yoweri Museveni, en parrain alternatif de l'opposition rwandaise. Depuis 1999, Kampala est devenu le refuge privilégié des déserteurs de l'Armée Patriotique Rwandaise (RPA), et le passage obligé des hommes politiques fuyant Kigali, qui trouvent soutien et réconfort chez l'ancien grand frère, trop heureux d'entretenir la paranoïa sécuritaire des dirigeants du Rwanda⁹.

Dans ce contexte national et régional complexe, le Rwanda va faire face dans l'année à venir à trois autres processus politiquement très délicats et pouvant offrir à une opposition armée les moyens de relever la tête à l'intérieur du pays. Le lancement des tribunaux *gacaca* va ainsi aboutir à moyen terme à la libération de plus de 80,000 prisonniers¹⁰, dont les mauvaises conditions de détention ont sans doute avivé les rancœurs. De même, le Rwanda vient de retirer un peu plus de 23,000 hommes du Congo, dont une bonne partie est hutu. Le gouvernement rwandais se doit à moyen terme de démobiliser massivement les membres de son armée pour des raisons de survie économique et financière. Les soldats démobilisés représenteront, eux aussi, une audience privilégiée pour tout mouvement dissident ou d'opposition, armée ou non armée. Enfin, au terme de l'Accord de Pretoria signé le 30 juillet 2002 avec le gouvernement de la RDC, un nombre au moins égal de combattants hutus des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) est censé être rapatrié au Rwanda. Autant de candidats à la mobilisation politique en faveur de l'opposition radicale dans les collines à la veille des élections.

Pour le moment, les troupes FDLR n'ont été ni désarmées ni démobilisées. La démobilisation de l'APR sera également probablement retardée tant que la rébellion hutu demeurera active. Le retrait du Congo, sans même spéculer sur les oppositions

internes qu'il est susceptible de susciter au sein du régime, risque en fait de ramener le conflit qui a commencé en 1990 à l'intérieur du pays. Le Rwanda est ainsi plongé dans un cercle vicieux où la dérive autoritaire provoque la radicalisation de l'opposition non armée qui se voit ainsi poussée à faire alliance avec les extrémistes révisionnistes, ce qui, en retour, entretient les problèmes sécuritaires et renforce l'autoritarisme du régime.

Ce rapport sur le paysage politique de fin de transition présente une analyse détaillée de ce cercle vicieux et offre un certain nombre de pistes pour en sortir. Il se centre essentiellement sur le processus politique en cours mais tient également compte du bilan des efforts de justice et réconciliation et de la reconstruction au Rwanda. Il conclut qu'il n'est pas trop tard pour renverser la tendance autoritaire actuelle et construire un modèle politique réellement inclusif et durable qui n'a jamais existé au Rwanda depuis l'indépendance. Jusqu'à présent, le processus de réforme constitutionnelle n'a offert aucune garantie sur la question des libertés politiques et semble confirmer les crispations actuelles. Cette réforme ainsi que la période de débat et campagne pré-électorale offre cependant l'opportunité de déminer la situation et de mener le Rwanda vers une fin de transition qui contribue vraiment à la stabilisation du pays.

⁹ Cf. ICG, Rapport Afrique n°14, "*Rwanda and Uganda: Friends or Enemies?*" 5 mai 2000, et ICG Briefing "*Rwanda/Uganda: a Dangerous War of Nerves*", 21 décembre 2001.

¹⁰ Rapport Penal Reform International, 2002, Kigali.

II. LES LIBERTES POLITIQUES ET LE MULTIPARTISME DANS LE DEBAT CONSTITUTIONNEL

La problématique de la libéralisation de la vie politique au Rwanda doit être comprise en référence à l'expérience de démocratisation de 1990 à 1994, vécue parallèlement à la guerre civile entre le régime Habyarimana et le FPR entre 1990 et 1994. Le FPR tire de l'analyse de cette période la justification de son contrôle de la vie politique, les dirigeants politiques étant considérés comme incapables de maturité et responsabilité. Le programme politique du FPR vise une démocratisation du Rwanda passant nécessairement par la rééducation populaire et la responsabilisation des leaders. La libéralisation politique est donc conditionnée au changement des mentalités, c'est à dire à la réalisation d'objectifs idéologiques prédéterminés par le FPR.

A. L'ANALYSE FPR DU PROCESSUS DE DEMOCRATISATION DE 1990 A 1994

A partir de 1991, la libéralisation politique au Rwanda permet la naissance de partis d'opposition, à savoir principalement le Mouvement Démocratique Républicain (MDR), le Parti Social Démocrate (PSD), le Parti Libéral (PL) et le Parti Démocrate Chrétien (PDC). Derrière le discours démocratique de tous les acteurs, les clivages régionalistes sont forts. Le MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement) représente les préfectures de Ruhengeri et Gisenyi, fief du Président Habyarimana, et symbole du pouvoir hutu nordiste. Le MDR PARMEHUTU, résurgence du parti du Premier Président Grégoire Kayibanda, représente les préfectures du Sud, Gitarama et Butare, et regroupe la classe politique hutu sudiste, exclue du pouvoir en 1973 par le régime nordiste du Président Habyarimana. Le PSD regroupe lui aussi les exclus du sud mais essentiellement de Butare. Le PL rassemble des Tutsi et est rapidement assimilé à une branche intérieure du FPR, qui a lancé ses premières opérations militaires à partir de l'Ouganda le 1^{er} octobre 1990¹¹.

L'ouverture politique coïncide donc avec une période de guerre civile, ce qui inévitablement a pour conséquence de progressivement polariser le débat. Les extrémistes hutu, représentés par la Coalition pour la Défense de la République (CDR, parti extrémiste hutu) et le MRND, parviennent à mobiliser les partis d'opposition et à constituer un bloc anti tutsi face à la menace du FPR. Le MDR éclate en deux factions: d'un côté le clan MDR Power symbolisé par le concept de PARMEHUTU né de la "révolution sociale"¹² de 1959, de l'autre le clan des plus modérés. Finalement le discours ethnique l'emporte sur le discours régionaliste et démocratique et provoque la formation du bloc "Hutu power" qui planifie le génocide. De fait, pour le FPR, il est clair que le multipartisme a été incapable de casser la poussée d'extrémisme qui a conduit au génocide. Le mouvement est dorénavant persuadé que les divisions ethniques ne disparaîtront qu'en imposant un discours d'unité.

Paul Kagame¹³ pouvait ainsi déclarer en 1995: "Si vous tentiez d'organiser des élections, d'autoriser les partis à proliférer comme des champignons et à entamer une compétition, vous commenceriez à vous créer un problème encore plus grand que celui que vous aviez déjà: vous diviserez des gens divisés. Le multipartisme, dans nos sociétés africaines qu'est-ce que ça veut dire? J'utilise n'importe quelle tactique pour me distinguer du voisin avec pour objectif d'obtenir davantage de voix que lui. (...) Vous n'aurez jamais un pays uni. Nous n'aurons pas la démocratie: les gens vont se ruer les uns sur les autres. Un parti émergerait pour défendre ceux qui ont perpétré le génocide. Ensuite un autre surgirait disant que les membres du premier doivent être jugés (...) Vous auriez une autre guerre. La question est d'analyser les problèmes que nous allons avoir et ceux que nous allons résoudre"¹⁴.

¹² En 1959, l'élite émergente hutu se révolte contre la monarchie tutsi et revendique l'accès au pouvoir. Ce soulèvement restera un symbole de libération sociale pour la communauté hutu mais dérivera au moment de l'accession à l'indépendance en pogroms anti tutsi de 1962 à 1963, avec le soutien tacite de la Belgique et de l'Eglise Catholique. Cf Gérard Prunier, *The Rwanda Crisis, History of a genocide*, Hurst and Company, London, 1995.

¹³ Président de la République Rwandaise depuis avril 2000, Vice Président de 1994 à 2000. Il est le leader du FPR depuis le début de la guerre civile au Rwanda en 1990.

¹⁴ François Misser, "Vers un nouveau Rwanda?", Karthala, 1995. Interview du Vice-Président Kagame en 1995.

¹¹ *Les Crises Politiques au Burundi et au Rwanda* (1993-1994), sous la direction d'André Guichaoua, Presse de l'Université de Lille, 1995.

B. L'APPARITION D'UN NOUVEAU LEADERSHIP RWANDAIS, OBJECTIF PRIORITAIRE DU FPR

Depuis 1990, le FPR prône ainsi l'application de réformes politiques et économiques censées aboutir, par l'application d'une nouvelle gouvernance, à la création d'un "nouveau Rwanda". Ces réformes politiques sont enracinées dans le concept "d'approche participative", qui signifie que la population et les dirigeants doivent participer conjointement à la transformation du pays. Pour amorcer ce processus, deux actions en particulier sont à mener: l'éducation de la population et la responsabilisation des élites. Une fois ce processus achevé et les effets de la mauvaise gouvernance des régimes précédents effacés, le peuple rwandais se sera émancipé de son obscurantisme actuel et pourra exercer de fait ses libertés civiques et politiques. Cette émancipation devrait se faire selon trois principes:

*Eduquer la population*¹⁵

Les décennies d'autoritarisme, de la longue tradition monarchique jusqu'au régime de parti unique du président Habyarimana, se sont traduites par une concentration du pouvoir, tant politique qu'économique et un renforcement du contrôle administratif vertical sur la population. Le degré de contrôle a été tel que le pouvoir a pu manipuler et amener la population à commettre un génocide. Pour le FPR, il faut donc aider la population à résister à ces manipulations politiques en remédiant en priorité à la faim, l'analphabétisme, l'obscurantisme et en inculquant les principes de la démocratie graduellement.

*Responsabiliser les leaders*¹⁶

¹⁵ "Democracy must follow a "process", and help to find solutions to Rwandans problems." "To give the floor and freedom to the people, so that they can talk about their problems and how they can be solved. A Rwandan citizen has never been given the floor, he has always been waiting for instructions from his superiors and he has always been guided by them. It is necessary, therefore, to look for "mechanisms" of giving the floor to people". "There must also be trainings for the people, in order to raise their awareness of talking about their problems and looking for solutions to them (sensitization)". Cf. "Report on the reflection meetings held in the office of the President of the Republic", Kigali, août 1999, p. 46.

Le FPR n'envisage pas d'interdire les partis politiques, mais de les contraindre à s'inscrire dans son projet global d'une nouvelle société rwandaise. Un code de conduite strict est censé réguler l'activité politique. Au niveau local et national, c'est la population qui contrôlera le comportement de ses leaders par la sanction électorale.

*Réformer les institutions*¹⁷

La première étape d'application de ce volet a été la mise en place de la décentralisation¹⁸. Il s'agissait de créer des structures de gouvernance locale, élues par la population et proches d'elle. L'élaboration d'une nouvelle constitution doit garantir l'équilibre entre le pouvoir central et le pouvoir local. Elle doit assurer au programme politique du FPR un cadre institutionnel de consolidation.

La nouvelle constitution ne vise pas à amener la démocratie immédiatement, mais propose un cadre dans lequel celle-ci sera réalisable. Ce n'est qu'au terme de ce processus de rééducation que le respect des libertés politiques sera garanti. Pour le moment, un leadership fort et "éclairé" est nécessaire pour maintenir l'unité du pays.

¹⁶ "Because "leaders" have much responsibility for the people, trainings for those leaders must be prepared (political schools)." "To examine the existing political parties and the role they should play". "It was adopted that democracy which makes Rwandans really participate in the way they are governed and in deciding the actions regarding them. Which was then called "participatory democracy". To enable the people to participate and be given the floor, it came the idea that leaders should be elected, starting from the basic structures". Op. cit.

¹⁷ "To enable the people to really participate in their way of being governed, appropriate strategies must be taken: To bring near the people decision-making institutions in which they would actively participate. To set up structures (Forum) in which the people give their ideas about how problems would be solved. Evaluating how leaders are working (Evaluation). Controlling how leaders are working (Contrôle (...). To make Rwandans understand that it is them who are mainly concerned by problems and their solutions. To make Rwandans like shared government. Which is not detained by one individual, because this helps not using force and injustice and controlling each other in the way of governing (Equilibre des pouvoirs). To endeavour to train Rwandans and raise their awareness so that they become more educated. To prepare a very clear and concise document containing instructions relating to the leaders good conduct and behaviour (Code de conduite des leaders)". Op. cit., p. 53.

¹⁸ ICG Rapport Afrique N°34, "Consensual Democracy in post Genocide Rwanda, Evaluating the March 2001 District Elections", 9 octobre 2001.

C. LE MAINTIEN DE LA PRESSION SECURITAIRE ET DE LA PERIODE D'“EXCEPTION”

Les huit ans de transition de 1994 à 2002 ont été marqués par une situation de guerre quasi permanente provoquée par la persistance de la menace militaire représentée par les groupes hutus armés basés dans la région et par les Etats qui les soutiennent. Cette situation a eu un impact négatif sur le processus de réforme politique prévu et plus particulièrement sur les libertés politiques.

De 1994 à 1996, les ex-FAR et *interahamwe* se réorganisent et s'infiltrent au Rwanda depuis les camps de réfugiés basés au Kivu. Fin 1996, l'APR décide de détruire les camps de réfugiés au Congo, une opération aboutissant à une chasse à l'homme sur l'ensemble du territoire congolais. En mai 1997, le Président Mobutu est renversé, et Laurent-Désiré Kabila est propulsé à la tête de l'Etat congolais par les troupes rwandaises. La première invasion du Congo n'a cependant pas mis fin à la menace des groupes armés. De 1996 à 1998, on observe le retour et l'implantation d'une partie de la guérilla hutu au nord-ouest du Rwanda. La reprise de l'insurrection armée dans les provinces de Ruhengeri et Gisenyi de novembre 1997 à février 1998 en témoigne.

En août 1998, brouillé avec ses parrains rwandais et ougandais qui tentent de le renverser, Laurent-Désiré Kabila fait une alliance avec les ex-FAR et *interahamwe* et facilite leur ré-infiltration au Kivu. A peine la rébellion du nord-ouest matée début 1998, la guerre régionale fait donc resurgir la menace de ces groupes au Kivu. Pendant plus de quatre ans (jusqu'à septembre 2002), le Rwanda a occupé le Congo, espérant garder la guerre à l'extérieur de ses frontières et visant toujours un changement de régime à Kinshasa qui lui soit favorable. En attendant, la situation s'est stabilisée au Rwanda, le régime a renforcé son contrôle administratif et territorial sur le pays et aucune infiltration n'a troublé cette paix relative. La dernière tentative d'infiltration de groupes armés hutu (appelés ALiR) au Rwanda, en juin 2001, a été un échec cuisant.

Les progrès du processus de paix en RDC pourraient mettre fin à cette situation d'externalisation de la guerre civile au Rwanda. L'annonce du récent retrait rwandais du Congo et l'enclenchement d'un programme de Désarmement Démobilisation Rapatriement Réinstallation Réinsertion (DDRRR) pour les combattants hutu sont des signes bienvenus

mais pourraient fortement mettre en danger la stabilité interne du pays. Si les relations entre le Rwanda et le Congo ne se normalisent pas rapidement, si les groupes rebelles ne sont pas désarmés, et si le vie politique interne n'est pas normalisée, la guerre civile commencée en 1990 risque d'être réimportée au Rwanda.

Or, ce contexte d'hostilité externe n'a fait que renforcer les prédispositions du régime à contrôler la vie politique interne. L'enjeu est non seulement d'éviter une mobilisation politique à base ethnique à l'intérieur du Rwanda mais aussi d'éventuelles connections entre une opposition politique interne et des mouvements armés externes. Or le processus de réforme constitutionnelle en cours, qui doit être approuvé par référendum avant les élections présidentielles de 2003, présente une continuité de cette logique et ne semble pour l'instant offrir aucune perspective ou garantie de libéralisation politique.

D. LA REFORME CONSTITUTIONNELLE, RUPTURE OU CONTINUITÉ DES PRATIQUES?

Le projet de constitution est en cours de préparation et ne sera rendu public vraisemblablement qu'à la fin 2002. Mais les grandes lignes en sont déjà annoncées à travers les propositions de la Commission constitutionnelle et particulièrement de la Présidence. Pour la première fois dans l'histoire rwandaise, ces propositions sont fondées sur une consultation populaire en accord avec l'approche participative du régime. Toutefois il apparaît que cette consultation n'a pas véritablement ouvert le débat sur l'avenir du pays, et qu'elle ne remet nullement en cause les options politiques prédéterminées par le régime.

1. Une participation populaire fort encadrée

Prévue par les accords de paix d'Arusha de 1993, la Commission constitutionnelle fut mise en place à la fin de l'année 2000 sur la base de la loi n° 23/99 du 24 décembre 1999. Le président de la Commission, Tito Rutaremara, fut nommé le 23 novembre 2000 par l'ANT. Considéré comme l'un des idéologues du FPR, il était auparavant président du Forum des partis et le chef du groupe FPR à l'Assemblée Nationale et premier député FPR en 1993). Douze

autres membres furent élus par l'Assemblée Nationale de Transition (ANT), le 10 juillet 2000¹⁹. L'ensemble des membres de la Commission est représentatif de la composition politique de l'ANT.

La Commission a reçu pour mission de rédiger la nouvelle constitution et a structuré son travail en cinq phases²⁰. La première étape qui est aujourd'hui achevée a été une campagne de sensibilisation puis de consultation populaire qui s'est tenue entre janvier et juin 2002. Comme le dit le commissaire Jacques Kabale, "la Commission a le mérite de demander son avis à la population inculte"²¹. La sensibilisation a porté sur les principes démocratiques mais aussi sur la doctrine politique du FPR, qu'elle a intégré dans son module de formation et de sensibilisation rédigé pour la population en mai 2001. Par exemple elle reprend le discours officiel sur les partis politiques:

"Les partis politiques dans leur façon de faire, devraient rectifier ou changer les mauvais comportements que leur attribue la population; les partis doivent montrer leur ligne politique ainsi que le vrai programme qui montre comment ils vont contribuer à résoudre les problèmes du pays; les partis doivent éviter de semer l'esprit divisionniste parmi les rwandais; les partis doivent accepter que la défaite lors des élections ne doit pas être une source d'insécurité ou de destruction du pays; les leaders des partis doivent avoir de bons comportements afin de servir d'exemples à leurs adhérents et à tous les rwandais."²²

De mai à août 2002, plus de 590 réunions regroupant entre 200 et 2000 personnes ont eu lieu dans tout le pays. La Commission estime que la participation de la population est suffisamment large pour prouver son adhésion au projet. Or le nombre de présents aux réunions peut être une indication illusoire de soutien populaire. Face à ce qui est souvent considéré comme des instructions de l'Etat, les paysans rwandais ont développé depuis la monarchie et successivement sous toutes les républiques une capacité à afficher un acquiescement aux

déclarations des représentants officiels. Les propositions de la population peuvent être interprétées comme le reflet du discours qui leur est tenu par les représentants de la Commission et une manière d'éviter une confrontation avec le pouvoir. Il n'est pas certain que ces derniers, considérant la population inculte et convaincus de la nécessité d'un renforcement de son encadrement, prennent la peine de distinguer le jeu d'évitement de la population paysanne d'une vraie expression de leurs opinions.

Il y a donc un risque que la parole du peuple soit brandie pour imposer des principes déjà décidés par le régime. Faire dire à la population qu' "elle ne veut pas des partis politiques", que "la politique doit se faire à Kigali et non dans la population"²³ a pour effet de neutraliser toute remise en cause de la constitution qui sera adoptée et de désamorcer toutes critiques internationales. Ces idées légitimées à la base court-circuitent la politique partisane et surtout rend ostensiblement illégitime la volonté des partis de mobiliser à la base. Elles lui permettent aussi de construire sa propre base politique sans aucune concurrence réelle.

2. Des propositions constitutionnelles et de réforme juridique sans surprise

Le projet définitif de Constitution n'est pas encore écrit mais les idées principales sont d'ores et déjà connues. Les membres de la Commission, après un an de consultation ont retenu les grandes orientations. La contribution de la Présidence au débat complète la vision d'ensemble proposée par la Commission²⁴.

Le Président Kagame a su franchir un pas décisif en déclarant que les élections présidentielles et législatives se feraient au suffrage universel direct à bulletin secret²⁵. Ce mode d'élection était réclamé par tous les opposants qui accusaient le pouvoir de vouloir s'orienter vers des élections indirectes pour pouvoir contrôler la sélection des représentants locaux et s'assurer de leur soutien. Les militaires et certains politiciens FPR (dont Tito Rutaremara le président de la Commission)²⁶ militaient aussi pour un mode d'élection indirecte, craignant le "syndrome

¹⁹ "Evolution des activités de la Commission Juridique et Constitutionnelle", CJC, octobre 2001.

²⁰ "Plan d'action et budget", Commission juridique et constitutionnelle, décembre 2000, "Evolution des activités de la Commission Juridique et constitutionnelle", CJC, octobre 2001. Cf. la présentation de ces cinq phases en annexe IV.

²¹ Interview ICG, M Jacques Kabale, commissaire, juin 2002.

²² Module de formation et de sensibilisation en matière constitutionnelle mai 2001, p24.

²³ Interview ICG, Tito Rutaremara, Kabale, juin 2002.

²⁴ Contribution de la Présidence au débat constitutionnel, juin 2002. Document traduit par ICG.

²⁵ Conférence de presse du Président Kagame, AFP, 2 juillet 2002.

²⁶ Interview ICG, membre du FPR, juin 2002.

Buyoya” et l’impossibilité pour le FPR de trouver une base populaire chez les Hutu²⁷. Malgré ce débat interne au FPR, le Président Kagame, soutenu surtout par la branche politique (le Secrétaire Général Charles Murigande), a imposé le pari du suffrage universel direct.

En contrepartie de cette importante concession, les règles fixant l’exercice des activités politiques seront extrêmement strictes. Le discours politique devra être axé sur l’unité et la réconciliation pour tous les candidats parlementaires, et sans doute des candidats à la présidence²⁸. L’espace politique sera réglementé par la loi sur les partis politiques, le code de conduite des hommes politiques, et le règlement du Forum sur les partis politiques. Dans son projet, sans toutefois l’évoquer précisément, la Présidence pose comme condition préalable à la descente des partis à la base une conduite exemplaire des politiciens et une présentation claire de leur idéologie et leur programme²⁹. Quelques pistes semblent aussi indiquer une volonté de limiter l’activité des partis au niveau de la capitale ou de la province. La Présidence explique que “la mise en place des structures politiques a été retardée par un problème de maturité politique”³⁰.

L’institutionnalisation des règles de l’activité politique dans la Constitution fondée sur la pratique actuelle pose problème pour l’avenir immédiat des libertés politiques au Rwanda. Elle ne laisse de fait aucun espace pour une libéralisation graduelle de l’activité politique ou pour l’apprentissage de la responsabilité tels que préconisés par la doctrine politique du régime.

D’abord, le principal organe de contrôle des activités politiques, le Forum sur les partis politiques, ne semble pas remis en cause dans les propositions constitutionnelles connues ou dans les textes de loi qui viendront compléter la loi fondamentale. Or, à travers le Forum, le FPR contrôle aujourd’hui toute la vie politique en écartant par des sanctions tout politicien qui remettrait en cause la ligne du pouvoir

ou suggérerait l’émergence d’une éventuelle dynamique alternative crédible (cf. infra)³¹.

Le Forum ne dispose pas aujourd’hui d’existence légale, mais le projet de loi existant destiné à l’institutionnaliser au-delà de la transition signifie que le pouvoir est satisfait de cet instrument de contrôle. Le Forum sera ainsi légalement habilité à: “prendre des sanctions disciplinaires à l’encontre d’un politicien ou d’un parti politique qui ne respecte pas les lois du forum, le code de conduite des partis politiques et des politiciens et les directives de l’assemblée générale du forum³².” La loi sur les partis politiques et le code de conduite destinés à complémentaires de la nouvelle constitution ouvre la voie à diverses dérives autoritaires.

Un conseil restreint du Forum a ainsi présenté à la Présidence un projet de loi sur la réglementation des partis politiques en mai 2001³³. Dans le projet, la régulation des activités des partis politiques est organisée différemment selon le degré de la contrainte sécuritaire prévalant dans le pays. Pour la période “normale”, un bréviaire lénifiant de bonne conduite est présenté comme guide de comportement des leaders politiques³⁴ établissant les limites du “politiquement correct” et de la bonne conduite politique. Quelques exemples du texte démontrent une tendance moralisatrice et déterministe et définissent les contours du “new Rwandan leader”:

“Il est interdit d’avoir ou d’afficher des attitudes qui décrédibilisent comme: l’ivresse, le mensonge, le dévergondage, l’abus de confiance ou la trahison, la manipulation, l’expropriation, la corruption, le double langage; il faut éviter une réputation de divisionniste et de discrimination; Il est interdit d’user de l’obséquiosité; il est interdit de comploter contre les autres; il est interdit de trahir son pays; il est interdit de travailler en cachette”.

Une telle loi permet toutes les dérives dont en voici un exemple significatif. Le Forum des partis politiques agréés au Rwanda au cours d’une réunion mi octobre a retiré la confiance à Jean Népomuscène

²⁷ Le président du Burundi Pierre Buyoya a organisé des élections présidentielles en 1993 convaincu que sa politique de démocratisation lui vaudrait les votes hutu. Il a perdu les élections au profit du candidat FRODEBU Melchior Ndadaye.

²⁸ Proposition constitutionnelle des cadres de la Présidence.

²⁹ Pour être légalisés, ils devront avoir 100 membres par provinces.

³⁰ Proposition constitutionnelle des cadres de la présidence.

³¹ Interview ICG, Bruxelles, Kigali, juin 2002.

³² Projet de loi établissant le Forum des partis et son fonctionnement.

³³ Le 3 mai 2001, Projet de code de conduite des Partis Politiques- Projet de loi établissant le Forum des partis et son fonctionnement.

³⁴ Forum des partis politiques, “Projet de code de conduite des partis politiques” (conseil restreint de mai 2001)

Nayinzira. Ce fondateur et président du PDC devenu Parti Démocrate vient d'être exclu par ses pairs pour un comportement rédhibitoire (femmes, enfants non reconnus etc.). Le Forum a donné le 22 octobre 2002 au parti PDC deux semaines pour qu'il adresse une requête du retrait de Nayinzira du parlement, passé ce délai si la requête n'est pas présentée et qu'il ne s'est pas retiré, il sera exclu du Parlement sur demande du Forum. Nayinzira annonce alors son retrait du PDC, le 26 octobre 2002, suite à son exclusion de l'assemblée, mettant fin à sa carrière politique. Il demande une enquête et qu'une juridiction statue sur le fondement des accusations. On peut soupçonner qu'une telle pratique est une manière détournée de se débarrasser d'un candidat potentiel aux élections présidentielles.³⁵

La période "exceptionnelle" est définie comme suit: la période de guerre; la période de troubles; la période des catastrophes; la période de transition; la période d'instabilité politique, de vide de pouvoir. Les contraintes de la période d'exception sont telles qu'elle signifie la disparition de toute possibilité de mobilisation politique ou d'opposition.

"Pendant une telle situation, il est interdit aux politiciens et aux partis politiques de faire ce qui suit:

- ❑ Entreprendre toute action, discours ou écrits affaiblissant ou décourageant les forces du pays.
- ❑ Viser ou privilégier les préoccupations ou les intérêts de son camp ou parti pendant une situation exceptionnelle (état d'urgence).
- ❑ Profiter de la situation douloureuse des populations victimes dans le but de servir ses propres intérêts, ceux de son camp ou de son parti.
- ❑ Etre en désaccord ou de s'opposer aux dispositions permettant la nomination ou la mise en place ou l'installation d'un chef d'état.
- ❑ Durant la période d'exception, il est exigé d'un politicien ou d'un parti politique ce qui suit:
- ❑ Contribuer activement et prendre des initiatives dans le combat contre les arguments politiques ou les critiques sur lesquels les ennemis se basent pour attaquer le Rwanda.

- ❑ Mobiliser la population par des discours, des actions et des écrits lui permettant de se préparer à la guerre et d'entreprendre des actions de sacrifice pour le pays."

Il faut d'abord noter que la période de transition actuelle est incluse dans la période exceptionnelle, ce qui est en soi un aveu que, depuis huit ans, l'espace politique et les libertés civiques ont été complètement restreints. Si cette loi sur les partis politiques est votée et appliquée avant les élections présidentielles, la campagne électorale de juin-juillet 2003 ne sera guère plus qu'une farce. Aucun candidat, aucun parti n'aura le loisir de se constituer en force alternative. Sous prétexte de barrer la route à toute montée des extrémismes, la fin de la transition risque de donner lieu à une parodie de processus électoral démocratique, où le FPR sera le seul à pouvoir faire campagne et se faire élire. Si la communauté internationale soutient financièrement les élections, elle se rendra complice de la consécration du statu quo.

Parallèlement à sa gestion politique, le gouvernement rwandais a fait des efforts pour la réconciliation, dont l'intégration dans l'armée de combattants hutu ex-FAR, le travail de la commission unité et réconciliation, et dernièrement la mise en place des *gacaca*. Or l'idéologie du FPR et la persistance des problèmes sécuritaires emprisonnent ainsi la transition dans une dérive autoritaire ruinant à court terme tous les efforts de réconciliation et remettant en cause à moyen terme la stabilité du pays.

³⁵ UMUSESO, N 103 28 octobre- 3 novembre 2002, N 102 21-27 octobre 2002. AFP Kigali 26 octobre 2002.

III. LA DERIVE AUTORITAIRE DU REGIME RWANDAIS

Alors que le discours des instances dirigeantes met l'accent sur la réconciliation, l'unification nationale et le respect des droits de chacun, le Rwanda connaît depuis trois ans une dérive autoritaire dangereuse (qui correspond à l'extension de la transition). La société civile, la presse, les ONG nationales, les politiciens exilés, menacés ou emprisonnés ne cessent de dénoncer les atteintes aux droits de l'homme dont ils sont les victimes.

L'espace public critique a été réduit progressivement à une peau de chagrin et un pluralisme factice a été instauré au niveau des institutions nationales et des partis politiques mais également sur les contre pouvoirs, la presse et de la société civile. Il n'y a aucune voie d'expression possible aux insatisfactions et aux revendications des différents segments de la population.

A. LA "GESTION CONSENSUELLE DU POUVOIR", UN UNANIMISME A LA RWANDAISE

1. Un pluralisme de façade

a. *L'absence officielle d'opposition politique*

Huit partis politiques³⁶ participent à la gestion dite consensuelle du pouvoir, maintenant la transition conformément à l'esprit des accords d'Arusha. Parmi eux seuls le Mouvement Démocratique Rwandais (MDR) et le Parti Libéral (PL) ont épisodiquement tenté d'amener un débat contradictoire et de contrer la montée en puissance du FPR.

Au sein du gouvernement mis en place après la victoire militaire du FPR en juillet 1994, le MDR avait obtenu le poste de Premier ministre pour Faustin Twagiramungu. Or dès 1995, la coalition gouvernementale censée être dirigée par le MDR éclate. Les ténors du MDR partent en exil, en désaccord total avec le FPR. Depuis 1995, tout en conservant le poste de Premier Ministre au MDR, le FPR a joué sur les ambiguïtés du parti, et a travaillé à la destruction de son principal opposant³⁷. Le

MDR était et est resté divisé entre les tenants de l'héritage de la ligne dure de l'ex PARMEHUTU, et les partisans d'une politique plus inclusive. Avec le changement du comité directeur du parti³⁸ le 23 juillet 1999 et le départ en exil de Pierre Célestin Rwigyema en 2000, premier ministre MDR³⁹, le parti a perdu un leader d'envergure nationale⁴⁰. Affaibli par ses dissensions internes et par l'impossibilité d'implantation dans les collines, il ne représente plus une opposition véritable au FPR, au point que son secrétaire général déclare ne pas vouloir présenter de candidat aux élections présidentielles de 2003⁴¹.

Le PL, considéré jusqu'en 2000 comme l'allié du FPR, montra des velléités d'indépendance en tentant de s'emparer de la cause des rescapés du génocide. L'ex Président de l'Assemblée Nationale, Joseph Sebarenzi (PL), manœuvra aussi pour redonner un rôle de contre pouvoir à l'Assemblée en lançant des enquêtes parlementaires sur certains ministres FPR. Mais, considéré comme le représentant des rescapés, il offrait une alternative tutsi au régime actuel et concurrençait la légitimité du FPR sur le discours du génocide. Il fut forcé de démissionner de son poste à l'Assemblée en janvier 2000, et de partir en exil en Amérique via l'Ouganda⁴².

La montée de personnages forts au sein des partis officiels est ainsi systématiquement cassée, privant ceux ci de dirigeants crédibles. Le Forum des partis institué en 1994 contrôle les activités des partis, les coordonne et préside à la nomination des députés, sans qu'aucune réglementation ne l'oblige à la transparence. L'interdiction de se réunir ou s'implanter au niveau local les empêche d'établir des ramifications dans le pays. Privés d'enracinement

politique divisionniste entreprise par la puissance coloniale secondée par l'Eglise Catholique. Or les tenants du MDR Parmehutu se veulent les héritiers de ces événements.

³⁶ Suite à la rédaction de la "Contribution du Mouvement Démocratique Républicain dans la recherche de solutions aux problèmes que rencontre le Rwanda", affirmant que les événements de 1959 sont bien une révolution sociale, message provocateur pour le FPR.

³⁷ Suite à une mise en accusation de corruption par l'Assemblée nationale, et de participation au génocide.

³⁸ S'ajoute l'arrestation de Pierre Gakwandi (ancien Secrétaire Général du MDR) suite à une interview dans le Partisan sur les implications du FPR dans la politique interne du MDR. Il n'a toujours pas été jugé.

³⁹ Interview ICG, Marara, secrétaire général du MDR, Kigali, juin 2002.

⁴⁰ Human Rights Watch (HRW), "Rwanda: De la recherche de la sécurité aux abus des droits de l'homme." avril 2000.

³⁶ FPR, PL, PSD, MDR, PDC, PDI, PSR, UPDR.

³⁷ Les événements de 1959 ne sont pas considérés par le FPR comme une révolution sociale, mais la continuité d'une

social, ils ne représentent qu'une élite de dirigeants dont le combat politique est limité à l'obtention de postes à responsabilité. Même si leurs activités étaient libéralisées avec l'adoption de la nouvelle constitution en avril 2003, ils ne seraient pas en mesure de se reconstruire en trois mois et de faire campagne pour les élections de juillet 2003. Ils n'ont de toute façon été consultés de manière très marginale pour l'élaboration de cette nouvelle constitution.

A l'inverse le FPR, tout en interdisant les réunions des partis politiques à la base, s'autorise à coopter de façon systématique les élites locales. Tous les week-ends, des réunions du FPR ont lieu au niveau des secteurs⁴³ regroupant toutes les personnes éduquées⁴⁴. Les personnes sont convoquées par invitation nominative, laissant ainsi planer la menace de répression en cas de non participation. Le FPR est ouvertement en phase de recrutement et de mobilisation systématique, alors qu'il l'interdit aux autres partis.

b. *La concentration du pouvoir autour du FPR*

La monopolisation du pouvoir par le FPR ne se traduit pas seulement par la disparition effective des partis d'opposition et l'imposition officielle du consensus comme mode de gestion des affaires de l'Etat. La distribution des postes de responsabilité autant dans le domaine public que privé est significative. En voici quelques exemples⁴⁵:

- ❑ 11 préfets sur 12 sont affiliés au FPR. Ce sont eux qui vont superviser les élections.
- ❑ 13 ambassadeurs sur 15 sont affiliés au FPR.
- ❑ Sur 9 services de sécurité, 7 sont dirigés par le FPR. Les deux autres sont encadrés par le FPR aux niveaux subalternes.
- ❑ Le Procureur Général, le chef de la Cour de Cassation, le chef de la Cour Constitutionnelle, sont membres du FPR.
- ❑ Sur les 9 banques rwandaises, 8 sont dirigées par des membres du FPR.

- ❑ Toutes les hautes institutions scolaires sont dirigées par des membres du FPR.
- ❑ 25 des dirigeants des 29 plus importantes compagnies paraétatiques rwandaises sont membres du FPR.

Dans le système actuel, les ministres sont issus de tous les partis, mais la grande majorité des Secrétaires généraux (*Secretary general*) des ministères sont membres du FPR. Sur 16 ministères, 12 *Secretary General* sont FPR, et pour les quatre autres ministères, leurs ministres sont FPR. Les opposants en exil qui étaient ministres, critiquent cette pratique revenant à donner un poste sans pouvoir aux ministres, ce sont alors les *Secretary General* affiliés au FPR qui exercent selon eux les réelles responsabilités⁴⁶.

Face à la critique, le FPR justifie cette concentration du pouvoir par la situation d'urgence qui prévalait au lendemain du génocide. La plupart des cadres modérés ont été tués, ceux de la branche "Hutu power" se sont exilés. Pour remédier à cette pénurie de cadres, le FPR a dû nommer d'urgence des personnes qualifiées issues de ses rangs. Mais depuis 1995 cette monopolisation n'a fait que se consolider. Toute contestation du monopole s'est soldée soit par des départs en exil, soit par des emprisonnements sous prétexte de divisionnisme, d'accusation soudaine d'implication dans le génocide, ou de détournements de fonds.

2. **Le départ en exil ou l'arrestation des opposants**

Depuis 1994, on ne peut que constater l'inadéquation entre le discours consensuel affichée du FPR et les mises à l'écart de nombreux politiciens hutu (accusés de négationnisme ou divisionnisme) et tutsi (accusés de corruption).

La première fracture se crée au sein du gouvernement de transition dès 1995, avec le départ de Seth Sendashonga (ministre de l'intérieur FPR/hutu) suivi de Faustin Twagiramungu (Premier ministre MDR/hutu), et du colonel Theoneste Lizinde (Etat major APR/hutu). Une partie des hutu modérés se désolidarise du gouvernement, accusant le FPR de monopoliser l'ensemble du pouvoir, et de trahir l'esprit d'Arusha dont ils se prétendaient dépositaires. Ils seront suivis de leurs sympathisants.

⁴³ Interview ICG, Kigali, octobre 2002.

⁴⁴ Plus le niveau d'éducation est élevé, plus le niveau de recrutement est haut (district, province).

⁴⁵ Document ICG, voir la liste complète en annexe.

⁴⁶ Interview ICG, Bruxelles, juin 2002.

Cinq ans après, c'est au tour des représentants des rescapés du génocide, incarnés par Joseph Sebarenzi de quitter le pays. Cette deuxième fracture est révélatrice des tensions qui apparaissent à l'intérieur de l'élite tutsi. Elle ne se limite pas à la classe politique, elle est également présente au sein de l'APR. De nombreuses désertions de militaires ont lieu. Le FPR accuse les rescapés d'être monarchistes, de planifier le retour du Roi Kigeri V par les armes, en créant l'armée du roi⁴⁷.

L'exclusion des éléments qui s'écartent de la ligne du pouvoir a pris une ampleur plus importante avec l'interdiction du Parti pour la démocratie et le renouveau (PDR) en 2001, puis avec l'arrestation de son fondateur, Pasteur Bizimungu, président du Rwanda de 1994 à 2000⁴⁸. La saga du PDR-Ubuyanja est l'exemple le plus significatif de la dérive autoritaire du FPR, qui face à la dissidence de l'un des siens, est incapable d'accepter la critique ou même de feindre l'indifférence. De plus lorsque Bizimungu et son entourage ont décidé de faire fi des menaces ou pressions visant à éviter le lancement du PDR (interdiction du parti mai 2001, mise en résidence surveillée en juin 2001, interview de P. Bizimungu à Jeune Afrique en juillet 2001, arrestations de présumés membres, enfin arrestations de P. Bizimungu et C. Ntakirutika en avril 2002), le régime s'est montré incapable d'accepter la critique politique et d'y répondre, et a préféré se cacher derrière un recours à la justice. Il semble qu'en privé, plusieurs témoignent que le discours de l'ex président insiste sur une mobilisation électorale ethnique. Mais il ressort nettement après les premières comparutions des accusés en justice que l'affaire est montée de toutes pièces, et que les arguments à charge sont peu convaincants et contradictoires⁴⁹.

Au total, depuis 1995, pas moins d'une quarantaine de leaders politiques rwandais ont suivi le chemin de l'exil. Pour le FPR, ces mises à l'écart sont une étape nécessaire pour épurer la classe politique de ses éléments corrompus ou réactionnaires. Cette démarche entre dans la logique idéologique de renouveler la classe politique sur des bases

nouvelles⁵⁰. Mais au final, c'est la monopolisation du pouvoir qui s'en trouve confirmée et toute possibilité de débat national critique est annihilée. De plus, les opposants exclus cherchent généralement à s'allier et entrent en lutte contre le gouvernement rwandais depuis l'extérieur, amplifiant la menace sécuritaire.

Huit ans après le début de la transition, le départ en exil des politiciens et l'emprisonnement de Pasteur Bizimungu brisent un peu plus tous les jours l'image de gestion consensuelle que voudrait donner le régime. De fait, il n'existe aucune véritable opposition politique légale aujourd'hui au Rwanda. Un constat similaire est patent au vu du contrôle politique qui pèse également sur la société civile et les médias.

B. LA SOCIÉTÉ CIVILE DISCIPLINÉE

A partir de 1990 la société civile rwandaise a bénéficié du processus de démocratisation du régime d'Habyarimana et a concentré ses activités sur la défense des droits de l'homme. Le génocide a bien entendu cassé cet élan, avec la mort ou la fuite en exil de la majorité de ses membres. A peine reconstruite, elle subit désormais l'obsession de contrôle politique des nouveaux dirigeants. Les activités des associations rwandaises ne sont tolérées que tant qu'elles restent compatibles avec la ligne officielle du régime; dès lors qu'elles introduisent des dissonances ou des divergences de vues sur la gestion des affaires du pays, la répression ou la cooptation dans l'appareil d'Etat menacent son indépendance.

Le collectif d'associations de rescapés du génocide *Ibuka* constitue l'exemple le plus significatif de ce phénomène. Les rescapés ont tenté, par l'intermédiaire d'*Ibuka*, de revendiquer une amélioration de leur situation économique et financière et d'obtenir une représentation significative pour les rescapés au sein des institutions du pays⁵¹. Ils ont également violemment mis en cause la manipulation politique de la justice et la gestion des listes de suspects génocidaires par le pouvoir. Ils contestent la cooptation par le régime au sein du gouvernement des personnalités hutu

⁴⁷ HRW, "Rwanda: De la recherche de la sécurité aux abus des droits de l'homme." avril 2000.

⁴⁸ Pasteur Bizimungu a rallié le FPR en 1990, il a mené les négociations d'Arusha pour son mouvement, puis a été Président du Rwanda de 1994 à 2000.

⁴⁹ Cf. Annexe C, le cas du PDR-Ubuyanja.

⁵⁰ Cf. chapitre I.

⁵¹ Les rescapés estiment être exclus de la gestion du pouvoir, et accusent le gouvernement de ne pas leur avoir versé d'indemnisation financière significative. Interview ICG, rescapés au Rwanda et en exil.

soupçonnées d'avoir participé au génocide pour des raisons de politique interne, tout en conservant des "dossiers" sur leur possible culpabilité afin de garantir leur docilité et leur soutien au consensus gouvernemental⁵².

La capacité de contestation et de mobilisation d'*Ibuka* a été neutralisée à travers une pression politique croissante sur ses dirigeants les plus contestataires. Ancien vice-président d'*Ibuka*, Josué Kayijaho fut ainsi agressé à deux reprises par des militaires avant de partir en exil en 2000. Son frère Assiel Kabera, soupçonné de dissidence et de mener la lutte pour les rescapés francophones contre les dirigeants du FPR⁵³, fut assassiné en 2000 dans des circonstances peu claires. Le remplacement de Josué Kayijaho et l'arrivée d'Antoine Mugesera à la tête d'*Ibuka* a mis fin aux critiques anti-gouvernementales envers l'organisation de rescapés. Le nouveau président nommé en 2000 était un des co-fondateurs de la branche intérieure du FPR en 1990. Membre du Bureau politique du Front, il fut également conseiller au ministère de l'Intérieur et nommé dans les conseils d'administration d'entreprises parapubliques, ainsi qu'à un poste de responsabilité au sein de Rwandex, la principale compagnie d'exportation de café⁵⁴.

En règle générale, dans un pays où les cadres éduqués sont peu nombreux, le dynamisme des associations et leur capacité à survivre en satisfaisant les critères des bailleurs de fonds repose fréquemment sur les capacités d'une ou deux personnes. Il suffit dès lors de "proposer" un poste dans l'appareil d'Etat à l'un de ses dirigeants pour fragiliser une association. "Proposition" que les personnes concernées estiment difficile, voire dangereux de refuser. Solina Nyirahabimana, militante des Droits de l'Homme responsable de l'Association de femmes Haguruka, fut ainsi nommée conseillère à la Présidence en 2000 et recrutée ensuite comme membre du FPR (élue Commissaire lors du dernier congrès).

Depuis quelques années, deux associations de Droits de l'Homme, la LDGL (Ligue des Droits de la

Personne dans la Région des Grands Lacs) et la *Liprodhor* (Ligue pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme) se sont retrouvées particulièrement exposées aux foudres du pouvoir. Le gouvernement accuse notamment la *Liprodhor* d'être trop politisée et de soutenir l'opposition hutu⁵⁵. Elle fut menacée, par exemple, lors de la parution d'un communiqué sur l'arrestation de membres présumés du Parti pour la Démocratie et le Renouveau (PDR), alors qu'elle dénonçait le non-respect de la procédure judiciaire.

Les activités de ces associations persistent malgré tout, grâce au soutien de certaines chancelleries occidentales⁵⁶. L'appareil sécuritaire rwandais se limite à les surveiller étroitement, afin d'éviter toute confrontation avec ses bailleurs de fonds internationaux. Mais ces associations travaillent quotidiennement dans la peur et s'imposent une autocensure pour garantir leur survie⁵⁷.

Les dirigeants rwandais estiment ainsi qu'il existe bel et bien dans le pays une dérive politique divisionniste de la société civile, et ont décidé de réglementer ses activités à travers un appareil législatif liberticide. La loi 20/2000, sur les associations officialise un contrôle politique total sur les activités de la société civile et offre au pouvoir exécutif les moyens de suspendre toute association à tout moment et de façon totalement discrétionnaire⁵⁸. Les associations doivent être en mesure de présenter aux autorités à tout moment tous les documents concernant leurs activités. De fait, elles sont susceptibles d'être interdites si elles enquêtent sur des violations des droits de l'homme commises par des agents de l'Etat. Comme le fait remarquer la LDGL:

"Le projet de loi portant le protocole de mise en œuvre de la loi sur les asbl illustre un autre type d'entraves aux libertés. Celui-ci dispose en effet que les ONGs doivent obligatoirement

⁵² L'exemple le plus patent concerne le cas de l'ancien Premier ministre Rwigyema. Alors qu'*Ibuka* l'accusait de complicité de génocide depuis 1997, ce n'est qu'après son départ en exil que le gouvernement a repris ces accusations.

⁵³ HRW, "Rwanda: De la recherche de la sécurité aux abus des droits de l'homme" avril 2000.

⁵⁴ Interview ICG, Kigali, juin 2002.

⁵⁵ Notamment au sujet de son communiqué de juin 2002, concernant l'arrestation de membres du PDR.

⁵⁶ Interview ICG, LDGL et Liprodhor, Kigali, juin 2002.

⁵⁷ Interview ICG, Kigali 2002.

⁵⁸ Par exemple Article 24: "The Minister having justice in his portfolio upon request by the authority mentioned in Article 8 of this law and considering any organisation's actions are likely to be threat to law, public order and good moral standards, may order the suspension for a three-month period of the organisation's activities. In case after this period the Ministry does not disclose its opinion, the organization may continue its activities".

appartenir aux “forum” des districts (...) que leurs projets doivent être préalablement agréés par les autorités administratives avant d’être soumis aux bailleurs de fonds, que leur personnel doit être agréé par les autorités, que tout le patrimoine des ONG appartient de plein droit au gouvernement, etc. Depuis la promulgation de la nouvelle loi sur les ASBL, seule l’organisation IBUKA a obtenu la personnalité juridique.⁵⁹“

Le cas de l’association AMI⁶⁰ (Association Modeste et Innocent) dont certains membres ont été accusés “d’atteinte à la sûreté de l’état” est très révélateur. Ils ont été arrêtés suite à la parution d’articles jugés divisionnistes dans la revue Ubuntu. Cette revue emploie le mot *Ubuyanja* (convalescence, “le Rwanda est comme un malade qui se remet d’une longue maladie”). Or, *Ubuyanja* est le concept utilisé également par l’ancien président Pasteur Bizimungu pour son mouvement politique dissident, le Parti pour la démocratie et le renouveau (PDR). Avec la création du PDR et son appropriation du terme *UBUYANJA*, l’expression est devenue politiquement incorrecte. La revue Ubuntu⁶¹ devient alors la cible des autorités. L’accusation portée par les autorités est celle de: “sédition; publication illégale de la revue Ubuntu au regard de la loi sur la presse n° 54/91 du 15 novembre 1991; fonctionnement illégal de l’association AMI en violation de la loi n°20/2000 relative aux Associations sans but lucratif du 1^{er} Avril 2001⁶²“. Grâce à la loi sur les associations, et parce qu’AMI n’était pas enregistrée légalement, la justice peut mettre fin à ses activités, quelle que soit la validité des accusations portées, et sans aucun recours possible⁶³.

C. LA PRESSE ATROPHIÉE ET MUSELÉE

Le rôle des médias dans la montée du “Hutu power” et dans l’organisation du génocide a rendu sensible la question des organes de communication. Du fait de l’existence de la Radio des Mille

Collines RTLM et du basculement de Radio Rwanda au profit du “Hutu power”, seules deux radios locales non gouvernementales financées par des projets internationaux ont été autorisées au Rwanda après le génocide.

Après l’arrivée au pouvoir du FPR, la presse avait commencé à se diversifier. À côté d’une presse gouvernementale insipide *Imvaho* et *La Nouvelle Relève*, des journaux tels *Newlines* ou *Le Tribun du Peuple* ont participé au débat entourant la reconstruction du Rwanda. À ces journaux s’est ajoutée une agence de presse privée, l’*Agence Rwandaise d’Information/Rwanda News Agency* (ARI/RNA créée en 1995). Ils participaient ainsi à la formation d’un espace public contradictoire que le Rwanda n’avait connu que pendant la courte période de 1992 à 1993⁶⁴. Outre une couverture de l’actualité régionale, nombre de leurs articles traitaient des problèmes de vie quotidienne des populations urbaines, de la cherté de la vie et des difficultés liées à l’omniprésence de l’appareil administratif et policier. Ces différents médias se sont notamment singularisés par leurs dénonciations des problèmes de népotisme ou de corruption chez les groupes dirigeants.

A partir de 1998, chaque étape de la concentration du pouvoir semble s’accompagner d’une restriction supplémentaire des sujets que la presse peut aborder. Le fondateur du *Tribun du Peuple*, Jean-Pierre Mugabe partit en exil en 1998. L’ancien président du parlement Joseph Sebarenzi Kabuye, d’abord membre du comité de rédaction de ce journal et journaliste à Rwanda Libération, continua à collaborer avec la presse et à l’encourager. Après son départ en exil en janvier 2000, le journal *Imboni* publia un numéro spécial sur le rôle du FPR dans son limogeage. Le même journal mentionnait également l’augmentation de citoyens rwandais en exil, notamment les rescapés du génocide⁶⁵.

A peine paru, le 22 février 2000, le journal est interdit par les autorités, et tous les exemplaires offerts à la vente saisis⁶⁶. Quelques jours après, le 4 mars, dans une conférence de presse publique, Paul Kagame s’en prend directement aux journalistes qui avaient participé à la rédaction de ce numéro spécial, déclarant qu’ils étaient engagés par la communauté

⁵⁹ LDGL, “Entre la violence impunie et la misère”, mai 2002.

⁶⁰ Organisation pour les droits de l’homme catholique, forum de discussions et d’actions pour la paix et la réconciliation nationale. Fact – finding mission to Rwanda, 30 mai 2002.

⁶¹ Trois numéros parus entre 2000 et 2001, Organe de communication de l’Association AMI.

⁶² Tony Kuramba le 7 février (ARI).

⁶³ Les deux prisonniers ont été relâchés mais ne peuvent quitter Butare, la procédure se poursuit. C’est un cas typique qui devrait être jugé par un Ombudsman.

⁶⁴ Pendant cette période, il a régné à Kigali un climat de libéralisation et d’euphorie journalistique.

⁶⁵ Interview ICG, journalistes rwandais, Kigali, janvier 2002.

⁶⁶ Interview ICG, journalistes rwandais, Kigali, janvier 2002.

internationale pour torpiller l'ordre public. Le lendemain, les deux journalistes Déo Mushayidi et Jason Muhayimana quittent le pays. Jean-Claude Nkubito, le troisième, les suivra peu après, officiellement en mission pour l'AFP (son employeur ordinaire) vers Nairobi. Une semaine plus tard, c'est l'imprimeur, Boniface Rutayisire qui quittera le pays après que ses bureaux aient été saccagés ainsi que tous les bâtiments de ses éditions centrales.

Parallèlement à ces pressions accrues, l'Agence rwandaise d'information (ARI), une agence d'information privée, est contrainte de changer d'actionnaires et devient totalement inféodée au FPR. La composition de son conseil d'administration en 2000 est révélatrice: Major Emmanuel Ndahiro (officier de l'APR, conseiller de Paul Kagame), Major Wilson Rutayisire (officier de l'APR décédé en 2000, ancien directeur de l'Office rwandais d'information, ORINFOR), Dr Donald Kaberuka (Ministre des Finances, FPR), Gérald Gahima (Procureur Général, FPR), Seth Kamanzi (ancien secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, aujourd'hui ambassadeur à Nairobi, FPR), Ndoba Mugunga (homme d'affaire et mari de la soeur de Jeannette Kagame, chambre de commerce), Alfred Kalisa (PDG de la Banque de Commerce de Développement et d'Investissement BCDI et conseiller économique de Paul Kagame), Charles Murigande (secrétaire général du FPR), Privat Rutazibwa (chargé de la rédaction de l'histoire du mouvement et cadre du FPR, ancien prêtre, fondateur officiel de l'agence), Jean -Baptiste Kayigamba (journaliste co-fondateur de l'agence, cadre du FPR), Jean-Claude Nkubito (journaliste co-fondateur de l'agence, cadre du FPR), Philibert Muzima (journaliste co-fondateur de l'agence). Suite à la pression du nouveau conseil d'administration⁶⁷, les trois sur quatre des journalistes co-fondateurs quittèrent l'agence.

En 2001, le journal de langue anglaise *Newsline* reste l'un des derniers journaux indépendants. Il fait cependant face à de nombreuses difficultés. Sa couverture parfois critique du conflit en RDC lui vaut l'hostilité du pouvoir qui fait pression sur son principal annonceur, Rwandacell, pour qu'il suspende la parution de sa publicité dans le journal. Privé de publicité, *Newsline* se retrouve dans une situation financière difficile qui le contraint à une publication irrégulière.

Depuis dix-huit mois, trois des cinq journaux considérés comme les plus indépendants de Kigali⁶⁸ ont ainsi cessé leur parution en raison de pressions politiques⁶⁹.

- *Newsline*. En mai 2001, son éditeur John Eddy Mugabi s'exile en Hollande. Accusé d'être membre du PDR, il prend la fuite. Son journal cesse de paraître.
- *Le Partisan*. En janvier 2002, Amiel Nkuliza propriétaire et éditeur prend le chemin de l'exil. Il est emprisonné puis relâché, suite à un article dénonçant la mainmise du FPR sur le MDR.
- *Rwanda Herald*. Le 19 mai 2002 à Kigali, son directeur ougandais, Asuman Bisiika, est reconduit à la frontière par les autorités. Il avait condamné l'emprisonnement de Pasteur Bizimungu mais également la politique d'immigration du Rwanda.
- *Umuseso*: le journaliste Shyaka Kanuma s'exile en mai 2001, suite à la tentative d'interview de Pasteur Bizimungu. Le journal devient l'ennemi du pouvoir. Pendant plus d'un an les intimidations envers ses journalistes se succèdent⁷⁰. Le 17 et 18 juillet 2002, trois journalistes d'Umuseso sont emprisonnés. Leur implication dans les événements dont ils sont accusés n'est pas claire. Après enquête, ils sont relâchés.

Dans un rapport publié en mai 2002, la LDGL attire également l'attention sur la détention de trois journalistes de *Radio Rwanda*, Dominique Makeli, Tatiana Mukakibibi, et Joseph Ruyenzi, ainsi que deux journalistes de la télévision nationale, Gédéon Mushimiyimana et Ladislav Parmehutu, et enfin un du magazine *Indorerwamo*, Joseph Habyarimana. Ils seraient maintenus en détention "pour des motifs d'inculpation peu clairs". Le rapport peut ainsi conclure que "l'opinion rwandaise reste tétanisée par la peur et n'ose pas s'exprimer sur les questions

⁶⁷ Interview ICG, journalistes d'ARI.

⁶⁸ Les deux derniers à encore paraître sont *Kinyamateka* et *Umuseso*.

⁶⁹ Rapports RSF 2002, publication de LDGL mai 2002, Rapport sur les droits de l'homme "Fact-finding mission to Rwanda" 30 mai 2002.

⁷⁰ "Threatening Messages and visit to Umuseso" RIMEG, 1 février 2002. Le 18 et 25 mai 2002, Ismail Mbonigaba subit deux interrogatoires au sujet d'un article ironique sur un discours de Kagame. Le 13 novembre 2001, Elly McDowell Kalisa, est arrêté au poste de frontière de Gatuna, des exemplaires de Umuseso sont saisis.

d'intérêt public touchant la gestion politique du pays.⁷¹

Le projet de loi sur la presse proposé par le Parlement en 2001 a intensifié le débat sur le muselage des médias. Le projet indiquait que les journalistes pouvaient recevoir la sentence capitale en cas d'incitation au génocide. Paul Kagame refusa finalement de faire voter cette loi en l'état, car selon lui, et à juste titre, la prohibition du négationnisme ne doit pas se restreindre à la presse et pour le Chef de l'Etat, le Rwanda devrait plutôt se doter d'une loi générale sur les questions de négationnisme, incitation au génocide et divisionnisme. La question centrale revient donc à distinguer ce qu'est une pensée divisionniste et génocidaire, de ce qui ne l'est pas. Celle-ci ne peut raisonnablement correspondre à toute expression politique alternative.

Or, dans le texte de loi finalement adopté, le pouvoir persiste et signe en mettant la presse sous tutelle. Le texte adopté en mai 2002 prévoit en effet:

- La création d'un Haut Conseil de Presse qui ne sera pas indépendant du pouvoir, Article 73 "Le Haut Conseil est attaché à la Présidence de la République", Article 75 "La structure, l'organisation et le fonctionnement du Haut Conseil de la Presse sont déterminés par Arrêté Présidentiel".
- La responsabilité pénale est élargie aux vendeurs de journaux, Article 88 "Sont, dans l'ordre ci-après, poursuivis comme auteurs pour les infractions commises par la voie de la presse écrite: Le directeur de publication ou l'éditeur, à leur défaut le directeur de rédaction, à son défaut les auteurs, à leur défaut les imprimeurs, à leur défaut les vendeurs, les distributeurs ou les afficheurs".

Cette loi ne protège pas les journalistes. La peur d'être accusé de média génocidaire par le pouvoir réduit au silence toute velléité contestataire. Le *Partisan* et *Umuseso* avaient par exemple été comparés par le Ministre Nyandwi au média de la haine *Kangura*, sans qu'aucune preuve n'ait été apportée pour justifier ces accusations⁷². Il est vrai que la presse ne se comporte pas toujours de manière professionnelle et responsable. Le révisionnisme et le négationnisme sont des réalités du Rwanda

contemporain qui peuvent apparaître dans la presse écrite et qui doivent être combattues⁷³. Mais le FPR ne peut utiliser ce prétexte pour supprimer toute critique à l'égard de sa gestion des affaires de l'Etat.

Au Rwanda, comme ailleurs, les médias doivent disposer d'une organisation corporatiste indépendante, composée exclusivement de membres de la profession, et chargée d'assurer le professionnalisme et le respect d'un code éthique par ses membres. Le recours à l'arsenal juridique ne doit constituer qu'un recours pénal ultime en cas de violation grave du code éthique. *In fine*, l'absence d'espace public critique et de contre-pouvoir encourage le développement des discours parallèles et risque de ruiner les efforts de réconciliation.

D. L'EMPRISE DES DISCOURS PARALLELES

Le Rwanda est un pays aux apparences trompeuses. L'ordre, la sécurité, l'état des infrastructures sont des réalités tangibles, à mettre au crédit du régime. Mais ces apparences ont tendance à cacher la persistance de certains systèmes de pensée, comme la rumeur, les prophéties, et les critiques masquées. En l'absence d'espace public, ces critiques sont véhiculées dans les cercles restreints de la vie privée, au sein des familles ou, au mieux, dans les cabarets. Les schémas d'explications des événements comme le génocide et les crimes commis pendant la guerre restent partisans, et les deux communautés s'ancrent profondément dans des stéréotypes antagonistes qui par essence, s'excluent.

1. Le renforcement du révisionnisme et du négationnisme

La participation d'une partie de l'élite hutu à la gestion du pouvoir est ainsi considérée en privé comme un trompe l'œil. Pour une partie de cette élite, en rupture avec le système, le pouvoir ne leur donne aucun poste décisionnel et ne leur fait nullement confiance⁷⁴. Qu'elle soit ou non officiellement incluse dans le pouvoir, cette élite accumule des rancœurs. Certains de ses membres expliquent même que leur collaboration aux structures de l'Etat est une stratégie d'attente, en attendant l'heure du changement qui renversera le

⁷¹ "Entre la violence impunie et la misère", Rapport sur la situation des droits de l'homme, mai 2002, LDGL.

⁷² Communiqué Liprodhor, juin 2002.

⁷³ Cf. l'éditorial du journal *Le Partisan* publié en Annexe A.

⁷⁴ Discours de Bizimungu, *Jeune Afrique*, juillet 2001, Interview ICG Bruxelles, juin 2002.

rapport des forces⁷⁵. Les croyances en certaines prophéties ou rumeurs attribuées à des devins, selon lesquelles une nouvelle guerre est sur le point d'éclater et qu'elle entraînera la chute du pouvoir en place, construisent une justification irrationnelle de ces rancoeurs. En privé, certains leaders hutu dénoncent par ailleurs les "humiliations permanentes" que "ces chefs arrogants et aristocrates" lui font subir⁷⁶. De ce fait la culpabilité globalisante qui pèse sur les Hutu est violemment rejetée et la réconciliation telle que proposée par le FPR est ressentie comme une soumission à l'autorité. L'absence de débats publics sur le génocide, sur les crimes du FPR pendant la guerre, l'impossibilité pour les Hutu de revendiquer leurs morts et de les enterrer convenablement facilite la progression du révisionnisme et du négationnisme.

Au début des années 1990, les oppositions régionales (Nord-Sud) au sein de la classe politique hutu constituaient le principal clivage politique au Rwanda⁷⁷. La multiplication des partis politiques et la guerre avec le FPR au début des années 90 a encore un peu plus affaibli la base populaire du régime d'Habyarimana. Le génocide contre les Tutsi s'est avéré un moyen pervers de construction d'un bouc émissaire et d'imposition de cohésion à la communauté hutu autour des acquis de la révolution sociale de 1959⁷⁸. En forçant une participation massive de la population paysanne, l'un des effets principaux du génocide fut aussi de casser les forts liens de voisinage entre les paysans hutu et tutsi⁷⁹, et de faire s'effondrer l'un des principaux obstacles à la conscientisation ethnique des populations rurales.

Le génocide a laissé comme héritage non seulement la rupture des liens de terroir et la dominance des référents identitaires ethniques, mais aussi la revendication du statut de victime par toutes les communautés. Aujourd'hui dans la communauté hutu, ce sont les discours sur la répression du régime et sur les massacres de réfugiés dans l'Est du Congo en 1996 et 97 qui sont devenus les principales sources de conscientisation ethnique et qui justifient un négationnisme latent ou explicite du génocide contre les Tutsi.

L'évocation des violences passées se centre sur la mort de proches décédés soit en 1994-95 au Rwanda, soit en 1997-98 en RDC. De fait, l'ampleur des violences subies par les Tutsi durant le génocide se trouve minimisée voire niée. Certains intellectuels hutu ont développé un négationnisme structuré qui s'appuie sur deux éléments⁸⁰: la théorie du double génocide, qui s'est propagé dans les milieux des réfugiés après le génocide et le rejet du discours de victime développé par les actuels dirigeants. Cette théorie voudrait que le FPR soit responsable de la guerre de 1990-94 et que le génocide contre les Tutsi ne soit qu'une réponse aux violences commises par le FPR. Les massacres de réfugiés en 1996-98 pendant les deux guerres au Congo n'ont fait que renforcer cette conviction. De même, chez certains intellectuels hutu, les cérémonies de commémorations et la construction de mémoriaux à la mémoire des victimes du génocide donnent lieu à un discours parallèle négationniste: les corps exposés seraient en fait ceux de Hutu tués par le FPR; les mémoriaux ne serviraient qu'à mettre en avant tel ministre originaire du même lieu⁸¹. Ce négationnisme est extrêmement dangereux car il tend à réduire le génocide à un instrument de propagande fabriqué par le régime.

L'un des enjeux politiques essentiels du Rwanda contemporain réside dès lors dans la gestion de la mémoire officielle sur le génocide. Le combat politique se fait à coups de vérités et contre vérités historiques. La reprise des thèses révisionnistes et négationnistes par les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR)⁸² renforce assurément leur diffusion.

En milieu urbain, le négationnisme tend à devenir aussi un exutoire pour les sentiments de marginalisation des diplômés hutu. L'appartenance ethnique reste dans les faits un facteur très secondaire de discrimination. Plus que l'ethnisme, ce sont souvent les liens personnels qui prévalent dans l'attribution des emplois. Or, le génocide a rompu beaucoup de liens familiaux entre Hutu et Tutsi. L'exil de plusieurs décennies ont aussi affaibli les relations familiales entre les diasporas et ceux de l'intérieur.

⁷⁵ Interview ICG, membre du FPR Hutu.

⁷⁶ Interview ICG, Kigali, juin 2002.

⁷⁷ Guichaoua, op. cit., Braud, op. cit., Prunier, op. cit.

⁷⁸ Ibidem.

⁷⁹ Interview ICG, Kigali, 2000, 2001, 2002.

⁸⁰ Interview ICG, Kigali/ diaspora hutu, 2000, 2001, 2002.

⁸¹ Interview ICG, Kigali, février 2001.

⁸² www.fdlr.org voir les dépêches, communiqués; Interview ICG, FDLR, Bruxelles, juin 2002.

La faiblesse des liens familiaux interethniques se double du cloisonnement des vies sociales. La cherté de la vie et les fins de mois difficiles engendrent une moindre fréquentation des “cabarets”, lieux essentiels de la vie sociale masculine. Mais les séquelles du génocide et de la fracture ethnique sont particulièrement apparentes dans ces lieux de sociabilité. À Kigali, la non fréquentation par des Hutu de cabarets où se retrouvent des Tutsi construit un cercle vicieux de méfiance. Un Hutu de Nyamirambo pourra dire ne pas fréquenter les cabarets de Kicyukiro par crainte des militaires Tutsi, et de voir ses conversations écoutées et interprétées comme étant hostiles au régime; un Tutsi du même quartier considérera cette absence comme un indice de l’organisation de réunions clandestines par les Hutu.

Une autre forme de révisionnisme prend de l’ampleur chez les rescapés, qui accuse clairement le FPR d’avoir continué la guerre tout en sachant le risque que couraient les Tutsi de l’intérieur et d’avoir par conséquent sacrifié les tutsi de l’intérieur pour prendre le pouvoir⁸³.

2. La multiplication des dissensions entre les communautés tutsi

Enfin, autant que le renforcement du révisionnisme et du négationnisme hutu, l’absence d’expression libre de la critique et de possibilité d’expression du mécontentement renforce les tensions entre les différents groupes tutsi issus des différentes diasporas. Autant l’appareil sécuritaire est uni face à la menace d’une résurgence de mouvements génocidaires anti-tutsi, autant il est divisé face aux conséquences de la concentration du pouvoir au profit du groupe “ougandais” au sein du pouvoir.

Les tensions se nourrissent des difficultés de la vie quotidienne et du sentiment de marginalisation du pouvoir des diasporas burundaise et congolaise. En rentrant au Rwanda, les différentes diasporas espéraient retrouver le pays du “lait et du miel” et le volontarisme réformiste du FPR devait permettre un retour rapide à la prospérité. L’ampleur des difficultés structurelles de l’économie rwandaise avait alors été sous-estimée. Parmi elles, une agriculture de subsistance, l’enclavement territorial, l’absence d’industries, et –facteur

occulté-, l’absence d’un secteur privé indépendant. Qui plus est, le génocide commis par le “Hutu power” avait ruiné les quelques infrastructures du pays. Dans un premier temps, la volonté de dépasser les séquelles du génocide a favorisé une mobilisation des anciens réfugiés tutsi autour de la reconstruction. Toutefois, huit ans après le génocide, la permanence des difficultés matérielles laisse désormais place à une insatisfaction croissante (coût de la vie quotidienne, problème de logements, carence des infrastructures)⁸⁴ mais qui reste sous jacente, faute de pouvoir être exprimée.

Au sein des diasporas burundaise et congolaise⁸⁵, comme chez les rescapés tutsi, ces difficultés entraînent une stigmatisation des “Ougandais” ou des “mains gauches” (*left-hand drive*), surnom des membres de l’ancienne diaspora d’origine ougandaise⁸⁶, qui, à l’instar des membres du Commonwealth britannique, “conduisent du mauvais côté de la route”. Au sein de l’armée par exemple, les principaux officiers “burundais” sont perçus comme restant toujours sous le contrôle des officiers “ougandais”⁸⁷. Au gouvernement, les membres de la diaspora rentrés de Bujumbura notent qu’il faut remonter à 1997 pour trouver un “Burundais” à un poste de responsabilité.

La défiance entre diasporas se traduit simultanément par une atmosphère de complot permanent et un sentiment irrationnel de violence inéluctable qui dans une société traumatisée comme celle Rwanda peut se révéler particulièrement dangereux. Ainsi, deux prophéties circulent à Kigali. La première lancée sur la place publique de Kigali, par un prédicateur issu de la diaspora congolaise, est une interprétation subjective du discours du Président

⁸⁴ À Kigali, la compagnie de distribution d’eau promet un accès à l’eau potable pour tous les habitants en 2025...

⁸⁵ Lors de la rébellion du commandant Masunzu au Sud Kivu, la communauté des Banyamulenge de Kigali a procédé à une campagne de levée de fonds pour le soutenir, ce qui a provoqué un choc dans la communauté tutsi.

⁸⁶ Chaque diaspora possède un surnom, et tous sont péjoratifs: mains gauches pour les “Ougandais”, du fait de leur analphabétisme supposé –ils peuvent également être surnommés *Waragi*, du nom d’un alcool ougandais dont ils sont supposés abuser; Dubai pour les “Zairois”, jugés aussi fiables que la marchandise en provenance de cette ville; GP (Garde Présidentielle, les anciens prétoiriens de Habyarimana) pour les “Burundais”; et les “Sopex” pour les Tutsi de l’intérieur.

⁸⁷ Les responsables de l’armée, de la police, de l’intelligence extérieure, de l’intelligence militaire et de l’émigration/immigration sont du groupe des “Ougandais”.

⁸³ Certains vont même jusqu’à accuser le FPR d’avoir assassiné le Président Habyarimana.

Kagame lors des cérémonies de commémoration du génocide à Kibuye⁸⁸, qui faisait un bilan des actions du gouvernement. Or, dans l’imaginaire traditionnel rwandais ceci s’apparente au discours de fin de règne des anciens rois. On prédit alors la fin du régime Kagame, allant même jusqu’à prétendre que la campagne électorale dans les provinces du Nord lui sera fatale⁸⁹. La deuxième prophétie est plus subtile et révèle les courants qui traversent le clan ougandais. Il existe une vieille prédiction, selon laquelle une grande catastrophe est annoncée (le génocide), qu’un roi Mweza (clan des reines dans la monarchie rwandaise, et clan d’origine de Paul Kagame) viendra et croira y mettre fin, mais que le chaos ressurgira, c’est alors qu’un deuxième Mweza lui succèdera⁹⁰. Cette prophétie semble prise très au sérieux même dans les cercles dirigeants⁹¹.

Dans un tel contexte, la multiplication des dissidences conforte l’obsession sécuritaire des dirigeants actuels. Quelques incidents vite étouffés par le gouvernement viennent conforter cette analyse. En août 2002 une grenade détruit la maison de Jack Nziza, chef des renseignements militaires⁹². Sans spéculer outre mesure sur le rôle de l’opposition dans cet incident, il est néanmoins important de s’interroger sur le positionnement de l’opposition en exil dans ces tentatives de déstabilisation interne.

IV. LE RENFORCEMENT DE L’OPPOSITION EN EXIL

Depuis 2000, le paysage de l’opposition en exil a évolué. En particulier, la fuite de certains Tutsi rescapés du génocide et de quelques autres personnalités Hutu sans responsabilité dans le génocide du Rwanda a mis en évidence que le combat politique mené de l’extérieur n’était plus le seul fait des anciens responsables du “Hutu power”. Les créations de l’Alliance Démocratique Rwandaise (ADR) et de l’Alliance pour la Démocratie et la Réconciliation Nationale (ADRN) IGIHANGO⁹³ ont renforcé la perception de la diversité de l’opposition.

A. LES ORIGINES DE L’OPPOSITION EXTERIEURE NON ARMEE⁹⁴

En avril 1996, Faustin Twagiramungu, ancien premier ministre et Seth Sendashonga, ancien ministre de l’intérieur fuient le Rwanda et créent “les Forces de Résistances pour la Démocratie” (FRD), basé à Nairobi. Ces deux personnalités hutu, l’une issue de la branche modérée du MDR et l’autre du FPR, n’ont aucune responsabilité dans le génocide et disposent d’une certaine crédibilité politique au Rwanda. Mais opérant de l’extérieur, elles sont coupées de leur base qui se trouve au Rwanda et sont confrontées à une communauté hutu réfugiée qui se radicalise qu’elle ait ou non participé au génocide. L’exil du Rwanda dû à la victoire du FPR en 1994, l’attaque des camps de réfugiés hutus, les dizaines voire centaines de milliers de Hutu morts dans les divers massacres de la première guerre du Congo, et les difficultés de la vie pour les réfugiés, accentuent les positions extrémistes. Face à cette tendance générale, le FRD ne trouve pas de base politique modérée possible. Le mouvement est alors obligé de se rapprocher du Rassemblement démocratique pour le retour des réfugiés (RDR)⁹⁵, émanation directe du “Hutu power”. Seth Sendashonga paiera ce rapprochement de sa propre vie. En mai 1998, des

⁸⁸ En avril 2002. Interview ICG, Kigali, juin 2002.

⁸⁹ Interview ICG, Kigali, juin 2002.

⁹⁰ Interview ICG, Kigali, Bruxelles, Nairobi, 2002.

⁹¹ Interview ICG, Kigali, juin 2002.

⁹² Interviews ICG, juillet/ août 2002, Kigali.

⁹³ ADRN est composée des FDLR (d’obédience hutu), ARENA (d’obédience tutsi), et Nation (mouvement monarchiste d’obédience tutsi).

⁹⁴ Interviews ICG, Nairobi, Bruxelles, Paris, Kigali, Kampala, avec des membres de l’opposition.

⁹⁵ Voir ICG, “Disarmament in the Congo: Jump-starting DDRRR to prevent further war”, 14 décembre 2001, ICG Rapport Afrique N°38.

hommes armés l'assassinent en pleine rue à Nairobi. Cette action conduit à la neutralisation du FRD et à la délocalisation des politiciens dissidents qui quittent pour un bon nombre l'Afrique orientale au contact des réfugiés et cherchent refuge en Occident.

Depuis l'année 2000, la diaspora hutu a été rejointe par des politiciens tutsi rescapés du génocide et par des déserteurs tutsi de l'APR. Les rescapés estiment être les grands perdants de la victoire du FPR. Après avoir perdu leurs familles pendant le génocide, ils considèrent que la réponse du gouvernement à leur peine a été insuffisante et lui reprochent de les exclure du pouvoir dominé par les anglophones. Joseph Sebarenzi, ancien président de l'Assemblée, est le premier d'une longue liste d'opposants tutsi à avoir quitté le Rwanda (décembre 1999/2000) et à rejoindre d'anciens membres fondateurs du FPR entrés en dissidence ou des hommes politiques hutu n'ayant pas trouvé leur place à Kigali.

L'Alliance pour le renouveau national, (ARENA) est créée en mars 2001 aux Etats-Unis tandis que NATION est créée en février 2001 en Belgique. Ces deux mouvements francophones sont considérés comme étant d'obédience tutsi. L'ARENA regroupe beaucoup de personnalités issues de la classe politique qui a émergé au Rwanda après le génocide et la victoire du FPR et propose comme programme de lutter contre la dérive autoritaire du FPR. Dans les rangs de l'ARENA, on trouve entre autres Joseph Sebarenzi (rescapé tutsi du génocide, ancien président du Parlement jusqu'en 2000), Pierre Célestin Rwigyema, (ancien Premier Ministre, MDR), Augustin Kamongi (réfugié rwandais au Burundi, membre du FPR aux USA de 1990 à 2000), Deus Kagiraneza (déserteur de l'APR, ancien député FPR de l'Assemblée de transition), Joseph Ngarambe (ancien PSD de 1991 à 1994, Hutu modéré qui s'illustre dans son combat contre l'idéologie génocidaire, notamment en participant avec le TPIR à la traque et aux jugements des génocidaires). Ce mouvement représente la première force d'opposition issue des dissensions au sein du FPR.

Le clan des monarchistes existe aussi mais est fortement divisé. Le mouvement NATION propose d'installer au Rwanda un système de monarchie parlementaire, espérant recréer un cadre propice à l'unité nationale et la réconciliation en reprenant un système de valeurs culturelles et historiques familières aux Rwandais. Mais le mouvement ne convainc pas les Hutu qui se rappellent du pouvoir

royal comme d'un pouvoir tutsi; il ne convainc pas non plus le FPR qui quant à lui considère le roi comme un rival⁹⁶. Enfin les fidèles du roi Kigeri voient le projet de monarchie parlementaire comme ne donnant au roi qu'un pouvoir symbolique de représentant de la Nation rwandaise⁹⁷. Le Roi Kigeri ne semble pas appuyer le projet et ses fidèles ne veulent pas accepter un monarque sans pouvoir et sans capacité de distribution de postes. Le mouvement NATION continue cependant d'affirmer que l'exécutif doit être entre les mains d'un Premier Ministre.

B. LES METAMORPHOSES DE L'OPPOSITION ARMÉE

A partir de fin 1996, le démantèlement des camps de réfugiés et la dispersion des hommes et unités dans les forêts congolaises et les pays voisins a affaibli considérablement le RDR né dans les camps de réfugiés après la fuite du gouvernement rwandais de Kigali en 1994. Entre 1998 et 2000, les groupes rebelles hutu ayant survécu aux opérations de traque de l'AFDL menées au Congo, opèrent essentiellement grâce au soutien de Kinshasa et à l'anarchie qui règne dans l'est congolais, sans toutefois être représentés par aucune structure politique visible. En mai 2000 apparaissent les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR)⁹⁸, premier mouvement politique à se réclamer porte-parole des forces militaires hutu rwandaises actives au Congo⁹⁹.

Les FDLR sont une structure politique créée par l'Armée de Libération du Rwanda (ALiR) pour essayer de faire oublier l'image négative du mouvement. Ses représentants politiques n'ont pas participé au génocide, soit par ce qu'ils étaient absents du Rwanda pendant la guerre de 1990-1994, soit parce qu'ils étaient dans l'opposition, mais ne se démarquent pas nécessairement de son idéologie.

Officiellement, les FDLR nient être liés à l'ALiR qui organisa l'insurrection du nord-ouest en 1997-1998, et revendique avoir des unités militaires différentes, considérant d'ailleurs que l'ALiR

⁹⁶ Interview ICG, Bruxelles, juin 2002.

⁹⁷ Interview ICG, Bruxelles, membres de Nation, juin 2002.

⁹⁸ Premier communiqué le 06 juillet 2000.

⁹⁹ Voir ICG, Rapport Afrique N°38, "Disarmament in the Congo: Jump-starting DDRRR to prevent further war", 14 décembre 2001.

n'existe pas¹⁰⁰. Mais la majorité des observateurs sont cependant d'accord pour dire que le leadership militaire des FDLR reste dominé par les officiers ex FAR dont certains ont changé de nom. Bien que les hommes de troupes ne soient pas majoritairement des ex-FAR ou des miliciens, le mouvement ne réussit pas à être crédible. Les arrestations récentes de Tharcisse Renzaho en RDC et d'Augustin Bizimungu en Angola ne suffiront pas à blanchir les FDLR ni à convaincre que l'idéologie qui sous tend leur action n'est pas violemment anti tutsi.

Les quatre principales figures du mouvement sont:

- Dr Ignace Murwanashyaka, Président des FDLR. Economiste de formation, il part en Allemagne pour ses études en 1989 et n'est pas au Rwanda en 1994. Il réside actuellement toujours en Allemagne. Il fut président du RDR Allemagne en 1998 et 1999. Le RDR était très lié à l'ex-Etat major FAR dans les anciens camps de réfugiés hutu au Kivu. Le Président des FDLR a évolué dans ce cercle d'intellectuels hutu proche des thèses du "Hutu power".
- Alexis Nshimiyimana, Porte-parole des FDLR et Secrétaire Administratif de l'ADRN, Journaliste, il part en Autriche pour ses études en 1992, et n'est pas non plus présent au Rwanda en 1994. Il fonde Radio Afrika à Vienne en Autriche en 1997. Il reçoit plusieurs prix en Autriche pour son engagement journalistique. Pourtant, le gouvernement rwandais l'accuse d'appartenir au cercle des intellectuels à l'origine des thèses "Hutu power". Il fut membre du Cercle des Républicains Progressistes (CRP) en 1992¹⁰¹. Le rôle de cette organisation n'est toujours pas clairement identifié mais fait l'objet d'enquêtes par le TPIR. Alexis Nshimiyimana a également été le fondateur de l'association Organisation Nationale de la Jeunesse (ONAJER), soupçonnée par Kigali d'avoir servi pour le recrutement des interahamwe parmi la jeunesse hutu.
- Christophe Hakizabera, Membre du comité directeur des FDLR et Vice-président de l'ADRN- IGIHANGO. Il fut officier dans la

Garde Nationale du Rwanda de 1971 à 1973. Suite au coup d'état d'Habyarimana, il s'exile en Ouganda. Il travaille dans une ONG italienne opérant dans le nord de l'Ouganda. Il rejoint le FPR en 1988. Puis fin 1995 il quitte le FPR et se réfugie à Bukavu. Christophe Hakizabera dénonce alors les massacres perpétrés par l'APR entre 1990 et 1995 au Rwanda, et se sépare du mouvement car il le considère comme criminel. Il traverse le Congo à pied fuyant les troupes rebelles de l'ADFL et les troupes rwandaises, il se réfugie au Congo-Brazzaville, puis en Italie. Il s'intègre ensuite aux groupes rebelles hutu, et entre dans les FDLR¹⁰².

- Dr Jean Marie Vianney Higiroy, membre des FDLR, membre fondateur du MDR en 1991, ancien directeur de l'ORINFOR de 1993 à avril 1994. Le Dr Higiroy est un intellectuel hutu modéré de premier plan, qui s'est engagé très tôt contre l'idéologie génocidaire. Le Premier ministre Faustin Twagiramungu lui proposa un poste de Ministre de l'information en 1995, il accepta mais déclara n'avoir pas voulu rentrer au Rwanda devant le non respect des droits de l'homme par le FPR. Sa présence apporte une caution morale au mouvement.

La présence de personnages qui ne sont officiellement pas impliqués dans le génocide donnent une apparence de crédibilité, que l'appartenance de certains membres, comme le Président et le Porte parole, à des partis issus des milieux intellectuels instigateurs de l'idéologie radicale hutu, neutralise. De plus le leadership politique des FDLR est paralysé par son leadership militaire (issu de l'Etat major des FAR, des personnes recherchées par le TPIR) qui n'osent pas s'afficher mais essayent au contraire de diriger le mouvement dans l'ombre.

Les FDLR sont apparus sur la scène politique internationale grâce au soutien du gouvernement de la RDC. Lors de leur présentation officielle à Kinshasa fin 2001, des officiels congolais sont présents à leur conférence de presse, comme le ministre en charge de la sécurité intérieure Mwenze Kongolo. De même lors de la réunion de Bad Honnef en Allemagne, en mai 2002, qui scella une alliance entre les groupes d'opposition, les FDLR étaient de nouveau accompagnés de militaires

¹⁰⁰ Interview ICG, FDLR, Bruxelles, juin 2002.

¹⁰¹ 22 février 1992, Ruhengeri, débat national, discours enregistré de M. Nshimiyimana.

¹⁰² Interview ICG, Christophe Hakizabera, Bruxelles, juin 2002.

congolais¹⁰³. Toutefois il faut souligner que Kinshasa n'a jamais donné aux FDLR les moyens de procéder à une offensive militaire d'envergure contre les troupes de l'APR. Le Président Kabila s'est contenté d'une aide logistique minimum pour contenir la menace externe et éviter que ses propres alliés ne se transforment en menace contre son pouvoir.

La logique du parrainage des FDLR pour la RDC est double: d'abord il s'agit de demander une réciprocité dans le processus de paix. La principale revendication des FDLR d'un dialogue inter-rwandais reflète fidèlement la revendication rwandaise imposée à travers les accords de Lusaka d'un dialogue inter-congolais visant à déposséder le régime de Kabila de ses pouvoirs. Ensuite, il est vraisemblable que le gouvernement congolais ait voulu "remercier" les groupes armés hutu de leur soutien dans la guerre de RDC en donnant une certaine légitimité et visibilité à leurs revendications politiques et par là en préparant leur retour au Rwanda.

Toutefois les progrès du processus de paix avec la signature de l'accord de Pretoria et le retrait partiel du Rwanda a amené la RDC à changer de politique. Début octobre 2002, Kinshasa les déclare les FDLR *persona non grata* et arrête même une dizaine de membres tentant de revenir en RDC à partir de Brazzaville¹⁰⁴.

L'autre source d'opposition armée au régime de Kigali est basée à Kampala. Des déserteurs de l'APR essayent de profiter du conflit rwando-ougandais pour obtenir de l'aide de l'Ouganda et pouvoir éventuellement organiser une rébellion armée. Le Major Alphonse Furuma en particulier, ancien officier de la NRA avant de rejoindre l'APR, est accusé par Kigali de vouloir mettre sur pieds un mouvement de rébellion armée à partir de l'Ouganda. Mais à Kampala, les rivalités entre dissidents rwandais anglophones et francophones empêchent le rassemblement de l'ensemble des déserteurs. Furuma a tenté de les unifier, mais son passé trop proche des dirigeants du FPR ruine sa crédibilité auprès des rescapés du génocide et des francophones en particulier qui le considèrent comme un "clone" de Kagame. De fait, puisqu'il monopolise l'accès au régime ougandais, Furuma est vu comme le principal obstacle à la formation

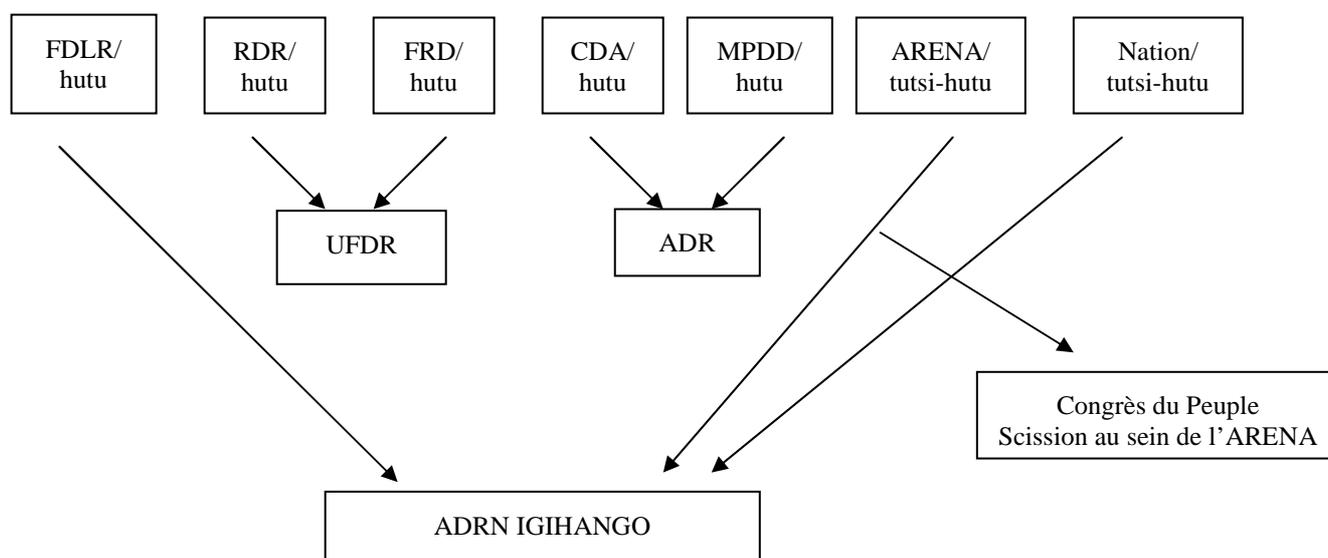
d'une opposition unifiée à Kampala. Enfin, certains déserteurs sont aussi soupçonnés d'être des agents doubles et de rapporter des informations à Kigali. Kampala reste extrêmement prudent et ne leur a jusque là pas permis de lever une force importante¹⁰⁵.

¹⁰³ Interview ICG, Bruxelles, membres de l'Alliance Igihango, juin 2002.

¹⁰⁴ AFP, 9 octobre 2002.

¹⁰⁵ Interview ICG, déserteurs APR, Kampala, 2002.

C. LES TENTATIVES D'ALLIANCE



1. L'opposition modérée d'obédience hutu se restructure (1998-2002)

Le rapprochement entre le FRD de Seth Sendashonga et le RDR des héritiers du "Hutu power" avait abouti à la création de l'Union des Forces Démocratiques Rwandais (UFDR) dès septembre 1998. Mais l'image de génocidaire collée au RDR a empêché cette alliance de prendre de l'ampleur. De plus, le FRD avait posé comme préliminaire la reconnaissance sans ambiguïté du génocide de la part du RDR. Cette prise de position a créé une fracture dans le mouvement, dont la frange dure s'est écartée. Beaucoup de partisans de la ligne dure ont rejoint les FDLR en 2000¹⁰⁶.

La base du Rassemblement Démocratique pour le retour des Réfugiés (RDR) s'est également fracturée entre partisans du "Hutu power" durs et modérés. L'UFDR tenta de faire fusionner un mouvement légitime d'opposants non-génocidaires au régime du FPR et un mouvement à forte implantation chez les réfugiés hutu, toujours partisans des thèses génocidaires. Le résultat fut une scission au sein du RDR et des luttes internes

qui empêchèrent à une forte personnalité politique de prendre la tête de l'union, à savoir Faustin Twagiramungu¹⁰⁷. Depuis lors, les tentatives d'unification de l'opposition extérieure, tentant de concilier les différentes contradictions entre les différents mouvements politiques anti-FPR, se sont multipliées.

Le 31 décembre 2001, le Congrès Démocratique Africain (CDA), le Mouvement pour la Paix, la Démocratie et le Développement (MPDD), deux petits partis d'exilés et des politiciens indépendants créent l'ADR Isangano (Alliance Démocratique Rwandaise). Ces deux partis étaient marginaux, mais leur alliance et la présence de fortes personnalités issues du FRD, du MDR et de partis modérés (le Parti socialiste rwandais, PSR) donnent de l'ampleur à ce mouvement, grâce notamment à la participation de Sixberg Musangamfura (MDR) et de Jean-Baptiste Mberabahizi (ancien PSR qui a collaboré avec le FPR, membre des FRD proche de Seth Sendashonga, membre fondateur du CDA). Ils occupent alors le vide laissé par le FRD, en se positionnant comme une opposition d'obédience hutu plus modérée que l'UFDR. De plus, les liens de l'ADR avec des déserteurs tutsi de l'APR renforcent sa crédibilité.

¹⁰⁶ Par exemple le Président des FDLR, Dr. Ignace Murwanashyaka.

¹⁰⁷ Interview ICG, juin 2002.

Le mouvement s'affiche maintenant comme étant politique et non-violent mais il revendique aussi des liens avec le Major Furuma basé à Kampala depuis 2000¹⁰⁸. L'ADR recherche en Ouganda un soutien militaire, mais ne parvient pas à l'obtenir en partie du fait des divisions entre francophones et anglophones qui règnent à Kampala. Le Major Furuma lui-même est isolé et ne possède pas de véritable force. Tout au plus quelques 300 hommes – déserteurs de l'APR, combattants Banyamulenge, miliciens hutu en rupture de banc avec l'ALiR-, dont le seul point commun est leur désir de vengeance contre le FPR. Comme l'Ouganda refuse de soutenir ouvertement une rébellion à partir de son territoire, l'ADR envisage d'activer cette force à partir du Nord Kivu avec l'aide de l'Ouganda¹⁰⁹. Cette option demeure incertaine.

De plus la naissance d'IGIHANGO (voir infra), une grande alliance entre les principaux partis d'opposition non-armée en exil et les FDLR, a affaibli l'ADR et l'UFDR, les reléguant au second plan. IGIHANGO court-circuite les relations de l'ADR avec les déserteurs de l'APR, notamment ses membres francophones¹¹⁰. Conscient de la force que prend IGIHANGO, l'ADR et l'UFDR sont donc entrés en négociation avec cette dernière, et son principal médiateur, Valens Kajeguhakwa¹¹¹. Le retrait du médiateur en juillet 2002 et le *statu quo* actuel semblent cependant montrer que les tentatives d'alliance en restent là pour le moment. En effet, le refus persistant de certains groupes de s'allier avec les FDLR est le principal obstacle¹¹².

2. IGIHANGO, le "Pacte de Sang"

L'impossibilité pour les FDLR de se blanchir de leur image de "forces négatives" les amènent à amorcer alors une seconde étape par un rapprochement politique avec les mouvements d'obédience tutsi à savoir l'ARENA et Nation. Pour cela, ils font appel à Valens Kajeguhakwa¹¹³, un ancien financier du FPR en rupture de ban avec le régime, qui accepte de

jouer le rôle de médiateur et commence à rapprocher les groupes. La phase d'approche durera trois mois et aboutira à la création de l'Alliance pour la démocratie et la réconciliation nationale (ADRN) IGIHANGO, "le pacte de sang", à Bad Honnef en Allemagne le 27 mars 2002¹¹⁴.

Les FDLR sont les grands bénéficiaires de cette alliance, qui leur apporte une légitimité politique qu'ils recherchent. Ils profitent notamment des contacts des Tutsi exilés au sein de l'APR et comptent s'en servir pour l'infiltrer et la déstabiliser.

L'ARENA portait initialement en elle beaucoup d'espoirs, mais est affaiblie par des rivalités internes et la perception d'être un autre parti tutsi, trop semblable au FPR. Certains membres de l'ARENA estiment qu'elle n'a laissé que des places de parade aux quelques Hutu qu'elle comptait dans ses rangs¹¹⁵. De plus, elle ne dispose pas de force militaire. Consciente que sans cette force militaire, le régime de Kigali ne serait jamais amené à négocier, elle devait trouver le moyen de pouvoir faire pression sur lui. La présence des FDLR dans l'alliance IGIHANGO donne donc à l'ARENA et à NATION, l'autre formation d'obédience tutsi, une capacité de pression militaire et une caution politique au sein de la population hutu.

ARENA et NATION entendaient également profiter à travers les FDLR du soutien financier et matériel de Kinshasa. Pour ces deux mouvements, il devenait urgent de trouver des fonds¹¹⁶. Mais ce choix d'alliance a aussi suscité des départs, comme celui d'Alexandre Kimenyi, ancien représentant du FPR au Etats-Unis, qui se sont désolidarisés de l'ARENA et ont formé un autre parti, le *Congrès du Peuple*.

Les objectifs de cette Alliance sont politico-militaires. Les membres sont conscients qu'ils ne pourront pas infliger une défaite militaire à l'APR mais savent aussi que le harcèlement peut pousser l'APR à la faute, et surtout à une implosion interne en raison des dissensions politiques en son sein. Ils parient sur l'affaiblissement des soutiens du FPR auprès de la communauté internationale dont ils essayent de saper les bases, et attendent même de celle-ci un soutien financier et diplomatique (principalement de la France, de la Belgique et des

¹⁰⁸ Interview ICG, ADR, Bruxelles, juin 2002.

¹⁰⁹ Interview ICG, Kampala, mai 2002.

¹¹⁰ Interview ICG, Kampala, mai 2002.

¹¹¹ Interview ICG, UFDR et ADR, Bruxelles, juin 2002.

¹¹² Pour autant, le 15 octobre à Bruxelles, Igihangho et UFDR ont créé la *concertation permanente de l'opposition démocratique rwandaise*. Voir la conférence de presse des deux mouvements du 15 octobre 2002 à Bruxelles.

¹¹³ Ancien Député FPR et ancien Président de la BACAR, exilé du Rwanda.

¹¹⁴ Voir Acte de Bad Honnef, Charte de l'Alliance pour la Démocratie et la Réconciliation Nationale.

¹¹⁵ Interview ICG, ARENA, Bruxelles, juin 2002.

¹¹⁶ Interview ICG, Bruxelles, juin 2002.

Etats-Unis¹¹⁷). Ils considèrent que seule la pression politique et financière internationale peut amener le Rwanda à la table des négociations. Dans leur calcul, quand ce jour viendra, ils auront constitué une force militaire suffisante pour être un interlocuteur crédible.

3. Programme Politique

Tous les mouvements cités ont officiellement reconnu le génocide. A l'issue d'une réunion à Bruxelles en juillet 2002, les FDLR ont donné leur accord pour publier le communiqué suivant: "L'Alliance IGIHANGO reconnaît sans équivoque le génocide des Tutsi et réitère sa condamnation catégorique. L'Alliance reconnaît et condamne sans ambages les crimes perpétrés contre les Hutu (...)"¹¹⁸. Ce communiqué commun n'a pas été obtenu sans mal ni discussion houleuses. Bien entendu le test ultime de sincérité de la nouvelle position des FDLR sera leur collaboration avec le TPIR dans l'arrestation des génocidaires, et leur acceptation que Kinshasa les livre également. Ce n'est qu'à ce prix que cette alliance contre nature deviendra crédible.

Les trois mouvements principaux, IGIHANGO, ADR, et UFDR proposent un système politique de type consensuel. La mixité ethnique des deux mouvements principaux et la présence dans l'UFDR de Hutu modérés aboutit à un discours basé sur un partage et un équilibre réel des pouvoirs entre les différentes mouvances politiques (Hutu, Tutsi, Nord, Sud, Tutsi de l'intérieur et des diasporas burundaise, ougandaise et congolaise). Toutes les composantes sont conscientes qu'un modèle de démocratie classique "un homme une voix" amènera une victoire des Hutu et ne sortira donc pas le pays de ses luttes perpétuelles. Contrairement au gouvernement rwandais, l'Alliance IGIHANGO ne nie pas les problèmes ethniques et cherche des solutions institutionnelles du type chambre bicamérale avec représentation par parité ou quota pour le Sénat. Elle réclame un droit de veto au cas où un groupe serait menacé par une proposition de loi¹¹⁹.

L'opposition a également proposé un projet de constitution, au fond assez semblable à celui du

régime. Il révèle la maîtrise de la part des antagonistes d'un discours aseptisé permettant à chacun de garder sa crédibilité auprès de la communauté internationale. Ce discours demeure loin des appels aux meurtres de certains partis entre 1990 et 1994. Le programme politique de l'UFDR¹²⁰ par exemple est extrêmement proche du projet présidentiel du FPR. Par contre l'Alliance IGIHANGO et l'ADR sont en désaccord sur le système semi-présidentiel et optent pour un régime parlementaire consensuel ou concordant¹²¹. Pour ces deux mouvements, il s'agit de barrer la route à une réélection du Président Kagame, et d'éviter que l'ensemble du pouvoir ne soit contrôlé par un seul homme.

Enfin, l'ensemble des forces en exil appelle à un dialogue inter-rwandais arbitré par la communauté internationale¹²². Elles estiment que le Président Kagame ne fera une réelle ouverture que sous la pression de ses bailleurs de fonds ou de l'amplification de la pression sur l'APR à l'intérieur du Rwanda. Cette revendication prendra de plus en plus de poids s'il n'y a pas d'ouverture politique au Rwanda.

¹¹⁷ L'Alliance déclare que grâce à leur fusion politique, le gouvernement américain va les prendre plus au sérieux, ils espèrent qu'ils obtiendront le financement de ce dernier.

¹¹⁸ Communiqué de Presse ADRN, 23 juillet 2002.

¹¹⁹ Interview ICG, Bruxelles, juin 2002.

¹²⁰ Programme Politique, UFDR, P 17.

¹²¹ *Note sur la démocratie de concordance*, Jean Baptiste Mberabahizi (contribution personnelle); Les Principes directeurs de la Démocratie Consensuelle proposée par l'Alliance Igihangano.

¹²² Interview ICG, ADRN, ADR, UFDR, Bruxelles, juin 2002.

V. CONCLUSION

Dans cette année pré-électorale, le président Kagame a une chance unique d'apparaître un président véritablement réconciliateur et de renverser la tendance autoritaire du régime de la période d'exception qui dure depuis 1994. Les progrès enregistrés dans le processus de paix en RDC vont amener au retour de milliers de combattants hutu à la fois de ceux intégrés dans l'APR et des combattants des FDLR à travers le processus de DDRR, alors que parallèlement vont se dérouler les libérations des prisonniers hutu et les jugements des *gacaca*. La combinaison de ces différents événements est potentiellement dangereuse si elle ne s'accompagne pas d'une certaine libéralisation du débat et si elle doit accentuer le cercle vicieux de la répression intérieure, ce qui générera à son tour la montée en puissance des frustrations et de l'opposition. Le gouvernement rwandais doit prendre ses responsabilités, accepter la critique et empêcher le développement de ces frustrations en laissant un espace d'expression pour l'ensemble de la population.

Une institution neutre, comme un bureau de l'ombudsman, disposant d'une indépendance politique, administrative et financière du régime, doit pouvoir fixer des règles équitables pour la compétition politique, et définir les limites des libertés d'expression et d'association, afin d'éviter toute criminalisation de celles-ci. Le gouvernement rwandais doit donner une chance à la société rwandaise d'assumer elle-même ses responsabilités vis-à-vis du génocide et de forger elle-même les fondations de la réconciliation, sans lui en imposer de force les modalités. Il appartient également au gouvernement de tendre la main à l'opposition en exil, en lui offrant de participer à un grand débat national sur l'avenir du pays.

L'élaboration d'une nouvelle constitution et la période préélectorale est l'occasion pour le FPR d'associer et engager ce débat national ouvert sur l'avenir du pays. La loi sur les partis politiques, le code de conduite, le forum des partis, et le projet constitutionnel devraient être discutés et approuvés par l'ensemble des forces, y compris par les mouvements en exil. En échange, ceux-ci doivent rejeter la lutte armée, participer à l'arrestation des individus recherchés par le TPIR et démanteler leurs unités militaires et clairement condamner le génocide et l'idéologie génocidaire. Si le FPR

continue à être juge et partie de la vie politique, le mur entre les dirigeants et les dirigés ne cessera de s'accroître, accentuant l'incompréhension et les risques de violence.

L'année qui s'annonce sera cruciale pour la crédibilité du processus de refondation constitutionnelle et celle des échéances électorales et des institutions post-transition. La communauté internationale ne peut rester silencieuse et rester complice de la dérive autoritaire du régime rwandais. Elle ne peut financer des élections qui n'offrent aucune garanties politiques d'un minimum d'équité entre les forces en présence, sachant qu'une consécration du statu quo n'offrira pas l'espace nécessaire à la réconciliation souhaitée. Aujourd'hui, huit mois avant la fin de la transition, le gouvernement rwandais doit se résoudre à une libéralisation politique obligée.

Il est aussi de la responsabilité de la communauté internationale de faire ce qui est en son pouvoir pour garantir les progrès du processus de paix en République démocratique du Congo et en particulier du programme de DDRR des combattants hutu rwandais. Une normalisation de la vie politique ne sera possible au Rwanda que si la sécurité revient à l'est du Congo.

ANNEXE A

UN EXEMPLE D'EDITORIAL REVISIONNISTE PUBLIE PAR LE JOURNAL *LE PARTISAN* (N°50, DECEMBRE 2000)

Traduction du Kinyarwanda par Grands lacs Hebdo:

“Mea culpa pour toi qui as gouverné le pays en dictateur 21 ans durant et ... s’est opposé au retour des réfugiés... Mea Culpa car ce refus a causé le retour en armes pour détruire les biens et les cœurs des Rwandais. Mea culpa pour toi qui est entré en guerre croyant sauver les habitants mais en a provoqué la mort de plus d’un million à l’intérieur, de trois millions au Congo, la détention de plus de 100 mille paysans et intellectuels pour attendre Gacaca, ...fait entendre que Gacaca concerne que les crimes commis entre 1990 et 1994, oubliant exprès que les Rwandais ont été tués de tout temps même après le génocide. Mea culpa pour toi qui après la prise du pouvoir se complait dans les réjouissances en dormant sur tes lauriers alors que d’autres conflits sont en action entre les partis à l’intérieur et à l’extérieur du Pays. Mea Culpa pour toi qui durant le génocide a massacré des innocents leur crime n’étant que leur appartenance ethnique sous prétexte de te maintenir au pouvoir. Mea culpa pour toi qui as tiré sur les réfugiés à Kibeho et à Mahoko, qui t’es vengé sur le coup de la colère à cause des tiens qui venaient d’être décimés, qui a enfermé et fait enfermer des citoyens innocents dans des tombeaux ouverts. Mea culpa pour toi qui multiplie ces tombeaux au lieu de remplacer par la construction de plus d’écoles destinées aux enfants de rescapés des deux côtés. Mea culpa pour toi, très à genou, qui s’est approprié des biens des citoyens et refusé de les restituer sous prétexte qu’ils appartiennent à des interahamwe alors que les leurs qui n’ont tué pas même une mouche se trouvent sans abri tout en regardant résignés ces biens de leurs parents. Mea culpa pour toi qui es à la base de tant de traumatisés par manque d’emploi malgré leur qualification et qui se condamnent à l’exil pour fuir la famine; pour toi qui accorde des crédits pour la construction de buildings sans rien donner pour la lutte contre la pauvreté. Mea culpa pour toi qui interdit à ceux qui choisissent à leur retour d’évoluer en démocratie basée sur le multipartisme.”

Deux points de cet éditorial montre l’irresponsabilité de la presse:

- Il accuse le FPR d’avoir une grande responsabilité dans le génocide. Cette thèse est partagée par de nombreux leaders hutu de l’opposition en exil. Ce n’est pas en tant que tel un argument négationniste, mais plutôt une thèse révisionniste, c’est à dire une réinterprétation du génocide¹²³.
- Il ne revient que très superficiellement sur le génocide dans sa présentation rapide de l’histoire du pays. Ceci en comparaison aux accusations portées contre le FPR, tend à nier le génocide. Le discours peut alors être interprété comme négationniste. Que le journaliste considère que les responsabilités et les actes du FPR ne sont pas mis à jour, soit, mais qu’il en vienne à une négation du génocide pour donner du poids à ses arguments n’est pas acceptable.

¹²³ Voir l’enracinement du négationnisme et du révisionnisme au 3.D.

ANNEXE B

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPARTS EN EXIL D'OPPOSANTS AU FPR DEPUIS 1995

Les raisons du départ des personnes ci dessous sont sujettes à différentes interprétations de la part du gouvernement et des intéressés eux mêmes, mais leur nombre et les fonctions occupées sont un indicateur des tensions existantes.

	Théoneste Lizinde	Etat major FPR et député/ hutu
	Eugène Ndahayo	MDR/ hutu
	Jean de Dieu Tulikimana	MDR/hutu
	Sixbert Musangamfura	MDR/ hutu (services de renseignement à la primature)
	J Baptiste Mkuriyngoma	MININFOR
	Christophe Hakizabera	FPR/ hutu
	François Xavier Nsanzuwera	Procureur de Kigali/ hutu
1996	Jean Baptiste Mberabahazi	PSR/FRD/ hutu
1998	Iyakaremye Jean Bosco	CA Ibuka
1999	Bonaventure Ubalijoro	Prés. MDR
	Major Kwikiriza	Déserteur APR
	Armée du roi, 200 jeunes gens de Nyamirambo	Soupçonnés appartenir à l'armée du Roi
2000	Joseph Sebarenzi Kabuye*	Président de l'Assemblée
	Dr Josué Kayijaho*	V. Prés. IBUKA/ tutsi
	Anastase Murumba	Sec. Général IBUKA
	Déo Mushayidi	Directeur Maison Presse/ tutsi
	Jason Muhayimana*	Journaliste Imboni/ tutsi
	Jean -Claude Nkubito	Journaliste AFP/ tutsi
	Deus Kagiraneza	Militaire APR, ex-député/ tutsi
	Pierre Célestin Rwigyema	Premier Ministre MDR/hutu
	Valens Kajeguhakwa	Ancien Député FPR/ tutsi
	J Bosco Rutagengwa	Dir. Engen, président fondateur Ibuka/ tutsi

	Gérard Karangwa	Directeur Douane/tutsi
	Assiel Kabera*	Conseiller du Président Bizimungu /tutsi
	Jean Mbanda	Ancien député/ MDR/ tutsi
	Boniface Rutayisire	Imprimeur
	Pierre Byakunda	Curé à Mubuga(Kibuye)
	Osée Niyibizi*	Sec /Géral Fonds rescapés
	Edouard Kayihura*	Substitut du procureur Kigali (Kibuye)
	Gérard Ntashamaje	Major APR
	Dr Narcisse Gakuba	CA Ibuka/ PL
	Sisi Evariste	Membre Ibuka/ Député PL
	Chantal Kayitesi	Coordinatrice Avega
	Major Furuma	Déserteur APR
	Alexis Ruzindana	Major APR déserteur
2001	Rwaka Gakwaya	Ministre de l'intérieur et de la Sécurité
	Espérance Uwambyeyi	Coordinatrice Avega
	John Mugabi	Journaliste NewsLine
2002	Yvonne Uwanyirigira	Directrice de la Maison de la Presse
	Sylvie Kabagwira	Avega (veuve du génocide)
	Mutake Tarcisse	Ancien CA Ibuka

*Originaire de Kibuye.

ANNEXE C

LE CAS DU PDR UBUYANJA

Pasteur Bizimungu démissionne de ses fonctions de Président de la république en mars 2000. Le 30 mai 2001, alors qu'il s'apprête à annoncer la création d'un parti politique, le Parti pour la démocratie et le renouveau PDR "Ubuyanja", il est séquestré à son domicile. En juin 2001, il est arrêté, placé en résidence surveillée et privé de ses privilèges d'ancien président. La justice l'accuse d'avoir transgressé la loi sur les partis politiques en créant le PDR¹²⁴. Ce dernier est interdit par le gouvernement rwandais en juin 2001, alors qu'aucun texte de loi ne stipule l'interdiction de créer un nouveau parti. Une série d'arrestations des membres supposés du parti suit, accusés de prôner la haine ethnique. L'interview de Bizimungu en juillet 2001, au magazine *Jeune Afrique*, fait monter la tension d'un cran. Ses propos sont interprétés comme négationnistes et divisionnistes. En réalité ils relèvent plus d'une mise en garde face à la dégradation de la situation que d'un appel au retour des thèses du "Hutu power".

*"Nous sommes persuadés que si les choses continuent, les Hutu vont fourbir leur armes et d'ici quinze ou vingt ans, ils vont chasser les Tutsi. Avec les conséquences que l'on imagine. Il faut aménager des mécanismes afin que chaque communauté participe réellement au pouvoir. Jusqu'à ce que nous nous soyons forgé une identité nationale transcendant le clivage hutu/tutsi. (...) Le Rwanda n'est pas un Etat de droit, a des problèmes énormes. Les inégalités dans le système de promotion suscitent de nombreux mécontentements. S'il n'y a pas de changements, la seule issue reste la violence. La guerre de 1990 n'est pas finie"*¹²⁵.

Le 8 août 2001, Pasteur Bizimungu est agressé dans le quartier de Remera. Le 16 août de la même année, c'est au tour de Charles Ntakirutinka, le secrétaire général alors qu'il circule en voiture. Le 17 août, Pasteur Bizimungu est emmené par des militaires de l'APR vers une destination inconnue. Plus tard dans la journée, le même scénario se produit pour Charles Ntakirutinka. Ils sont tous les

deux libérés dans la nuit après que leurs domiciles aient été fouillés et que tous les documents relatifs au PDR aient été confisqués. Le 26 décembre 2001, l'un des fondateurs du parti, Gratién Munyarubuga, est tué à Kigali, par des assaillants non identifiés¹²⁶. Le crime devient politique et est apparenté par l'opposition à une mise en garde contre les membres du parti. Le 10 décembre 2001, Catherine Mujawamaliya, secrétaire du PDR est arrêtée et emprisonnée. Elle n'est libérée que début février. Elle dérange le pouvoir, accusant l'APR d'avoir assassiné sa famille en 1994 à Kigali¹²⁷.

Le 7 avril 2002, la campagne contre le PDR reprend. Le ton est donné par le Président Kagame dans son discours lors de la 8ème commémoration du génocide. Il déclare "quoique ayant occupé de hautes fonctions politiques dans ce pays, ils prêchent encore la division parmi les Rwandais et passent leur temps dans des ambassades en recherchant des appuis» poursuivant par "le jour où notre patience sera à bout, ces milieux ne leur seront d'aucune utilité"¹²⁸. Le message est une menace à peine cachée. Le 19 avril 2002, Pasteur Bizimungu et Charles Ntakirutinka sont placés en détention. L'opposition fait la liaison entre les deux événements et accuse le gouvernement rwandais de persécuter l'opposition sous le seul prétexte qu'elle ne veut pas se conformer à l'idéologie du FPR. Il convient donc d'examiner les actes d'accusations, et la véracité de ceux-ci.

Tony Kuramba, le porte parole de la police déclare "Nous avons reçus des informations selon lesquelles les deux hommes continuaient les activités de leur parti politique interdit par les autorités. Nous avons donc procédé vendredi matin à une perquisition de leur domicile (...) au cours de ces perquisitions, nous avons trouvé des documents appelant à la désobéissance civile, à la division des Rwandais et portant atteinte à la sûreté de l'Etat"¹²⁹.

¹²⁴ Rapport sur les droits de l'homme "Fact-finding mission to Rwanda" 30 mai 2002.

¹²⁵ JA, N 2112, du 3 au 9 juillet 2001.

¹²⁶ Communiqué de Presse HRW, le 9 janvier 2002.

¹²⁷ Rapport sur les droits de l'homme "Fact-finding mission to Rwanda" 30 mai 2002.

¹²⁸ *Amani* n°35-36 avril-mai 2002. "Bizimungu à la barre" p.17.

¹²⁹ AFP, 20 avril 2002.

Une série d'arrestations dans les provinces de Gisenyi et à Kigali complète celle des deux chefs. Le motif des accusations est le même: "atteinte à la sûreté de l'Etat, entre autres par des réunions clandestines du PDR". Au total, 25 personnes sont arrêtées, amenées au poste puis dans les prisons centrales. La *LIPRODHOR* s'inquiète de la régularité des procédures: "Pour ceux dont le Parquet décide de demander la détention préventive, la plupart passent, parfois précipitamment, devant le juge du conseil, sans assistance d'un avocat, plus inquiétant encore les détentions sont confirmées par le juge malgré le non-respect des règles procédurales, notamment sur les délais de garde à vue"¹³⁰. Cette chasse contre les supposés membres du PDR installe un climat de peur. L'arrestation des chefs du mouvement et les tentatives d'intimidations font ressortir les contours d'un pouvoir militaire répressifs ne supportant aucune dissidence.

La police réfute l'idée que l'arrestation ait été téléguidée par la Présidence, et estime que les preuves recueillies contre les accusés sont conséquentes. Les chefs d'accusations portés à leur rencontre sont les suivants¹³¹:

- les documents saisis à leur domicile prouvent que le PDR était toujours en activité malgré son interdiction officielle. La correspondance avec leurs partisans à l'étranger porterait sur le maniement d'armes, ce qui porte atteinte à la sûreté de l'Etat. Mais les preuves n'ont pas été montrées, et les accusés déclarent que tous documents ne figurant pas sur les procès verbaux qu'ils ont signé sont des montages¹³².
- on reproche à Bizimungu son interview considérée comme divisionniste à *Jeune Afrique*, et la détention illégale d'une arme à feu et d'une somme de 16 000 dollars. Bizimungu rétorque qu'aucune loi n'interdit la possession d'une somme d'argent à son domicile, et que l'arme à feu n'avait pas été récupérée par la police lorsqu'on lui a retiré ses privilèges d'anciens chefs d'Etat¹³³.

Bizimungu déclare que son parti "prône la participation de tous les Rwandais dans toutes les institutions du pays (...) qu'en aucun moment ils n'ont dit qu'il fallait écarter tel ou tel autre groupe, soulignant que l'exclusion a été la plaie du Rwanda et que si cette logique continuait, la même politique produirait les mêmes effets, d'où, la lutte entre Hutu et Tutsi doit cesser"¹³⁴. Il est vrai que derrière ces discours publics, les discours privés de l'ancien Président dénoncent de manière très démagogue et simpliste l'exclusion des Hutu du pouvoir. Mais le vrai problème se situe au niveau de la compétition électorale. Le PDR recrute autant chez les Hutu que les Tutsi, et son chef qui a servi le pouvoir FPR pendant des années, est aussi en mesure de se constituer une base large parmi les Hutu. Il serait alors un challenger de poids contre Paul Kagame lors des futures élections présidentielles.

¹³⁰ Communiqué Liprodhor, juin 2002.

¹³¹ *Amani* n°35-36 avril-mai 2002. "Bizimungu à la barre" p.16.

¹³² Ibid.

¹³³ Ibid.

¹³⁴ *Amani* n°35-36 avril-mai 2002. "Bizimungu à la barre" p.17

ANNEXE D

LES CINQ PHASES DE LA CONSULTATION CONSTITUTIONNELLE RWANDAISE

Première phase: Formation, information, sensibilisation, communication, et consultation (juillet 2001-juillet 2002)

Les membres de la Commission ont été formés, puis ont collecté le maximum de données sur les différents exemples de constitutions qui existent à travers le monde. De ces travaux est né un premier "Document de référence pour de larges informations sur la Constitution". Distribué parmi la population sous la forme d'un petit livre aussi appelé "module de formation", ce livret dresse un tableau de tous les modèles de constitutions existants. De juillet 2001 à décembre 2001, 10 000 représentants des autorités locales¹³⁵ ont été initiés aux concepts constitutionnels, puis sont allés à leur tour former la population dans les différents districts. Chaque commissaire s'est vu confier une province, afin d'assurer le bon déroulement de la campagne de sensibilisation. Les commissaires ont également rencontré des représentants de la société civile. Les leaders communautaires, à la base, ont continué la sensibilisation de la population au niveau des secteurs et cellules. La Commission semblait unanime sur le résultat de cette étape: "La population s'est réjouie de cette approche participative et inclusive utilisée par la Commission"¹³⁶.

La consultation de la population (CP), qui a suivi, fut axée autour de l'utilisation de deux outils: le questionnaire et le guide d'entretien. Le questionnaire a été distribué à la population à partir de janvier 2002 et est un questionnaire à choix multiples. Il traite tous les thèmes posés lors de l'élaboration d'une constitution (du type de régime jusqu'aux droits du citoyen), le lecteur a le loisir d'exprimer l'ensemble de ses choix. Toutefois, il est un peu long et trop précis ou trop complet pour s'adresser à la population rwandaise dans son ensemble et semble plutôt conçu pour la population éduquée. Vu sa diffusion limitée (75 000, soit pour moins de 1 pour cent de la population), et le nombre de questionnaires que la Commission espère récolter (50 000), il est clair qu'il n'a pas été conçu dans le but d'obtenir les propositions des paysans.

Le guide d'entretien a été élaboré pour recueillir les propositions de l'ensemble des Rwandais, à travers des réunions populaires. Il est structuré en fonction des thèmes à débattre. C'est le commissaire qui est censé mener les débats en tant que «facilitateur neutre», ceci dans l'objectif de laisser la population réagir et mener le débat. Les idées émises lors de cette réunion sont retenues par le Commissaire sur le guide d'entretien. Elles seront ensemble prises en compte par la suite lors de la rédaction.

Deuxième phase: Dépouillement, traitement des données et rédaction du premier draft (Août - Novembre 2002):

Le traitement des données sera mené par les membres de la Commission en collaboration avec un large panel d'experts. Etant donné l'impossibilité de traiter l'ensemble des données, sur une estimation de 50 000 questionnaires retournés, 7 pour cent seulement seront dépouillés, avec un échantillonnage censé représenter les opinions des districts et des groupes. Une synthèse sera produite à partir des guides d'entretien, regroupant les 106 districts, en 12 rapports provinciaux. A partir du traitement de ces données sera rédigé un rapport national sur toutes les consultations, prévu pour fin août 2002. L'avant projet s'inspirera de ce rapport et sera présenté à un échantillon des groupes consultés, pour qu'ils le valident avant qu'il ne soit présenté à l'ANT et au gouvernement. Les réunions de validations se tiendront dans

¹³⁵ Les autorités locales: les membres du comité exécutif de tous les districts et villes (5 membres x 106 districts et villes), et les membres du comité politico administratif au niveau de tous les secteurs. Ce comité est composé du coordonnateur de secteur, du secrétaire de ce comité, du chargé de la sécurité et du chargé de l'information, enfin un chargé de l'éducation et de la formation dans le comité de développement communal (CDC) au niveau de secteur et le conseiller élu au niveau de secteurs.

¹³⁶ CJC, "Evolution des activités de la Commission Juridique et Constitutionnelle", octobre 2001, p4.

tous les districts et au niveau national, le but est de présenter les grandes lignes proposées et les points à éclaircir en septembre octobre 2002. Le draft sera rédigé suite à cette consultation – une confirmation suivra en octobre novembre 2002.

Troisième phase: Validation du draft de l'avant projet de la Constitution par l'Assemblée Nationale de Transition, et finalisation de l'avant projet de la Constitution. (Novembre 2002- Avril 2003)

Quatrième phase: Référendum du projet de Constitution. (Avril 2003)

Le référendum marque l'étape finale de la participation populaire. Il se tiendra en avril 2003 si le calendrier est respecté, les trois mois précédents seront réservés à une campagne d'information. Il sera organisé soit par la Commission constitutionnelle soit par la Commission électorale. Il est évident qu'il va poser un problème d'organisation et de financement. Ces problèmes ne sont pas encore résolus, ils devront sans doute faire appel à leur bailleur de fonds. Ces derniers devront mettre en place une commission de vérification indépendante.

Cinquième phase: Préparation des avant-projets de loi devant régir la dernière période de Transition. (Décembre 2002- Juin 2003)

L'ensemble des groupes et institutions concernés par la dernière période de transition seront consultés pour identifier les lois dont les ébauches seront alors rédigées.

ANNEXE E

SENSIBILITES POLITIQUES DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS RWANDAIS

I. Hauts responsables de l'Etat	Noms	Poste	Affiliation pol.
	Paul Kagame	Président	FPR
	Vincent Biruta	Président de l'ANT	PSD
	Bernard Makuza	Premier Ministre	MDR
	Siméon Rwagasore	Président de la cour suprême	FPR

II. Ministères

2.1	Administration territoriale et affaires sociales	Désiré Nyandwi	Ministre	FPR
		Odette Nyiramirimo	Secrétaire d'état	PL
		Protais Musoni	Secrétaire général	FPR
2.2	Sécurité Intérieure	Jean de Dieu Ntiruhungwa	Ministre	MDR
		Zac Nsenga	Secrétaire général	FPR
2.3	Affaires Etrangères	André Bumaya	Ministre	PDI
		Joseph Mutaboba	Secrétaire général	FPR
2.4	Finance et économie	Donald Kaberuka	Ministre	FPR
		Célestin Kabanda	Secrétaire d'état	MDR
		Ben Karenzi	Secrétaire général	FPR
2.5	Commerce, industrie et tourisme	Alexandre Lyambabaje	Ministre	PSD
		Agnès Kayigire	Secrétaire général	FPR
2.6	Terres, réinstallation et environnement	Laurent Nkusi	Ministre	PL
		Drocella Mugorewera	Secrétaire d'état	PDC
		Patricie Hajabakiga	Secrétaire général	FPR
2.7	Agriculture,	Ephraim Kabayija	Ministre	FPR
		Aaron Makuba	Secrétaire d'état	PSD

	Habamenshi C.	Secrétaire général	PSD
2.8 Du genre et de la promotion féminine	Angelina Muganza	Ministre	FPR
	Marie Claire Mukasine	Secrétaire général	MDR
2.9 Jeunesse, sport et culture	François Ngarambe	Ministre	FPR
	Marie Agnès Mukazibera	Secrétaire général	FPR
2.10 Justice	Jean de Dieu Mucyo	Ministre	FPR
	Edda Mukabagwiza	Secrétaire général	MDR
2.11 Santé	Ezechias Rwabuhiri	Ministre	FPR
		Secrétaire général	FPR
2.12 Education	Romain Murenzi	Ministre	FPR
	Emmanuel Mudidi	Secrétaire d'état	FPR
	J. Damascène Ntawukulilyayo	Secrétaire d'état	PSD
	Eugène Munyakayanza	Secrétaire général	FPR
2.13 Défense	Emmanuel Habyalimana	Ministre	
	Col. Caesar Kayizari	Secrétaire général	FPR
2.14 Travail et service public	Sylvie Kayitesi Zainabo	Ministre	FPR
	Fidèle R.	Secrétaire général	FPR
2.15 Transport et communication	Silas Kanamugire	Ministre	
	Ephrem Rutaboba	Secrétaire général	FPR
2.16 Energie	Marcel Bahunde	Ministre	FPR
	Emmanuel Nsanzumuganwa	Secrétaire général	FPR

III. Parlementaires

3.1 FPR	Total: 13
3.2 APR	Total: 6
3.3 PL	Total: 13
3.4 PSD	Total: 13
3.5 MDR	Total: 13

3.6 PDC	Total: 6
3.7 PDI	Total: 2
3.8 PSR	Total: 2
3.9 UDPR	Total: 2
3.10 jeunes	Total: 2
3. 11 femmes	Total: 2

IV. Responsables de Provinces

1. Mairie Ville de Kigali	Théoneste Mutsindashyaka	FPR
2. Kigali Rural	Aloysia Inyumba	FPR
3. Gitarama	Fulgence Nsengiyumva	FPR
4. Butare	Pierre Karemera	PSD
5. Gikongoro	Augustin Mutijima	FPR
6. Cyangugu	Elisée Bisengimana	FPR
7. Kibuye	Déo Nkusi	FPR
8. Gisenyi	Fidèle Mitsindo	FPR
9. Ruhengeri	Boniface Rucagu	FPR
10. Byumba	Appolinaire Rugemintwaza	FPR
11. Umutara	Ntabana Innocent	FPR
12. Kibungo	James Kimonyo	FPR

V. Missions diplomatiques

1. Washington		FPR
2. New York		MDR
3. London		FPR
4. Paris		FPR
5. Brussels		FPR
6. Berlin		FPR
7. Geneva		FPR

8.	Beijing		MDR
9.	India		FPR
10.	Addis Ababa		FPR
11.	South Africa		FPR
12.	Uganda		FPR
13.	Tanzania		FPR
14.	Kenya		FPR
15.	Burundi		FPR

VI. Services de sécurité

1.	Chef d'état major	James Kabarebe	FPR
2.	Inspecteur général de Police	Frank Mugambage	FPR
3.	Secrétaire general Sécurité	Nyamwasa Kayumba	FPR
4.	Premier secrétaire Police	Ephrem Rurangwa	FPR
5.	Deuxième secrétaire Police	Gacinya	FPR
6.	Sécurité intérieure	Jean Pierre Bizimana	MDR
7.	Intelligence extérieure	Patrick Karegeya	FPR
8.	Intelligence militaire	Jack Nziza	FPR
9.	Immigration et emigration	Richard Masozera	FPR

VII. Commissions et autres institutions para-étatiques

1.	Président de la Commission Constitutionnelle	Tito Rutaremara	FPR
2.	Secrétaire exécutif Commission Constitutionnelle	Jean Mutsinzi	FPR
3.	Président de la Commission Electorale	Protais Musoni	FPR
4.	Secrétaire exécutif de la Commission Electorale	Christophe Bazivamo	FPR
5.	Président de la Commission Unité et Réconciliation	Jean Baptiste Habyarimana	PSD
6.	Secrétaire exécutive de la	Fatuma Ndangiza	FPR

Commission Unité et Réconciliation		
7.	Président de la Commission des Droits de l'homme	Ndoba Gasana FPR
9.	Direction Nationale des marchés publics	David Mukwali FPR

IX. Banques

1.	Banque nationale du Rwanda	François Kanimba MDR
2.	Banque Commerciale	John Rutayisire FPR
4.	Banque de Développement Rwandaise	Edith Gasana FPR
7.	BCDI	Alfred Kalisa FPR

X. Institutions de l'enseignement supérieur

1.	Université Nationale du Rwanda	Emile Rwamasirabo FPR
2.	KIST	Silas Rwakabamba FPR

XI. Entreprises para-étatiques et joint ventures

1.	Electrogaz	Sam Nkusi FPR
5.	CHR	Hope Murerwa FPR
6.	Rwandex	Antoine Mugesera FPR
8.	RRA	James Musoni FPR
10.	ISAR	Mugunga Muhinda FPR
13.	ONAPO	Ruzibuka John FPR
14.	RAMA	Dr. Ndushabandi FPR
15.	OCIR-Thé	I. Kayitare FPR
16.	SONARWA	Marie Mukantabana FPR
17.	Onatracom	I. Gatwabuyenge MDR
18.	OCIR-café	Anastase Nzirasanaho PSD
20.	FARG	Janvier Kanyamashuri FPR
21.	ORINFOR	Joseph Bideli FPR

23.	PNLM	Dr Rwagacondo	FPR
24.	RIPA	Bonaventure Niyibizi	FPR
28.	CAPMER	Murenzi	PSD
29.	Imprisco	Murangira	FPR

XII. Justice

1.	Procureur Général	Gerald Gahima	FPR
2.	Cour de Cassation	Hodari	FPR
4.	Cour Constitutionnelle	Ndorimana	FPR
5.	Cours et Tribunaux	Tharcisse Karugarama	FPR
7.	Cour des Comptes	Mukandamage	MDR

ANNEXE F

LEXIQUE

ADR:	Alliance Démocratique Rwandaise, parti d'opposition en exil.	FDLR:	Forces Démocratiques de Libération du Rwanda, mouvement d'opposition politico-militaire en exil.
ADRN IGIHANGO:	Alliance Démocratique pour la Réconciliation Nationale, parti d'opposition en exil.	FPR:	Front Patriotique Rwandais, parti du Président Kagame.
ALiR:	Armée de Libération du Rwanda, rebelles hutu rwandais comprenant des Ex-FAR et Interahamwe.	FRD:	Force de Résistance Démocratique, parti d'opposition en exil.
AMI:	Association Modeste et Innocent, association rwandaise de Butare.	Ibuka:	Collectif d'associations de rescapés du génocide, association des rescapés du génocide.
ANT:	Assemblée Nationale de Transition.	LDGL:	Ligue des Droits de la personne dans la région des Grands Lacs, association des droits de l'homme.
APR:	Armée Patriotique Rwandaise, branche armée du FPR, armée nationale rwandaise.	Liprodhor:	Ligue pour la promotion et la défense des droits de l'homme, association des droits de l'homme.
ARENA:	Alliance pour le Renouveau National, parti d'opposition en exil.	MDR:	Mouvement Démocratique Républicain, parti membre de la coalition gouvernementale.
ARI:	Agence Rwandaise d'Information, agence de presse.	MINADEF:	Ministère National de la Défense.
CDA:	Congrès Démocratique Africain, parti d'opposition en exil.	MINIFIN:	Ministère des Finances.
Congrès du Peuple:	Mouvement né de la scission d'ARENA, parti d'opposition en exil.	MPDD:	Mouvement pour la Paix, la Démocratie, et le Développement, parti d'opposition en exil.
CDR:	Coalition pour la Défense de la République, parti extrémiste hutu.	MRND:	Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, parti du Président Habyarimana.
CJC:	Commission Juridique et Constitutionnelle.	NATION:	Mouvement Monarchiste, parti d'opposition en exil.
CRP:	Cercle des Républicains Progressistes, groupe d'extrémistes hutu.	NURC:	Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Unité.
DMI:	Directorate of Military Intelligence, service de renseignement militaire rwandais.	ONAJER:	Organisation Nationale de la Jeunesse Rwandaise.
FAR:	Forces Armées Rwandaise, ex armée nationale rwandaise.	ORINFOR:	Office Rwandais de l'Information.

PDC:	Parti Démocrate Chrétien, parti membre de la coalition gouvernementale.	RDC:	République Démocratique Congolaise.
PDR:	Parti pour la Démocratie et le Renouveau, parti du Président Pasteur Bizimungu actuellement prisonnier politique.	RDR:	Rassemblement Démocratique pour le retour des Réfugiés, parti d'opposition en exil.
PL:	Parti Libéral, parti membre de la coalition gouvernementale.	TPIR:	Tribunal Pénal International pour le Rwanda.
PSD:	Parti Social Démocrate, parti membre de la coalition gouvernementale.	UFDR:	Union des Forces Démocratiques Rwandaises, parti d'opposition en exil.
PSR:	Parti socialiste Rwandais, parti membre de la coalition gouvernementale.		

ANNEXE G

A PROPOS DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

L'International Crisis Group (ICG) est une organisation multinationale privée de plus de 80 employés répartis sur cinq continents. Ceux-ci produisent des analyses faites sur le terrain et un plaidoyer de haut niveau dans le but de prévenir et de résoudre des conflits.

L'approche d'ICG se fonde sur des recherches de terrain qui sont effectuées par des équipes d'analystes envoyées dans divers pays à risque. D'après les informations récoltées et une évaluation de la situation, des rapports analytiques rigoureux sont régulièrement rédigés et publiés par ICG, contenant une série de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux.

Les rapports et bulletins d'informations sont largement diffusés par courrier électronique et versions imprimées à nombreux ministères des Affaires Etrangères et organisations internationales. De plus, ils sont, en même temps, rendus accessibles au plus grand nombre, grâce au site Internet de l'organisation, www.crisisweb.org. ICG travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin d'attirer leur attention sur ses analyses des crises, et de générer un soutien à ses propositions politiques.

Le conseil d'administration de l'International Crisis Group – qui regroupe d'éminents membres du monde politique, diplomatique, ainsi que des affaires et des médias – s'engage directement à promouvoir les rapports et recommandations de l'ICG auprès des décideurs politiques du monde entier. Martti Ahtisaari, ancien Président de la Finlande, préside le Comité de Direction de l'ICG; et Gareth Evans, ancien Ministre australien des Affaires Etrangères, en est le Président Directeur Général depuis janvier 2000.

Le siège de l'ICG est à Bruxelles, tandis que des bureaux de liaison sont installés à Washington DC, New York, Paris et Londres, qui est chargé des

relations avec les médias. L'organisation gère actuellement onze bureaux de terrain (à Amman, Belgrade, Bogota, Islamabad, Jakarta, Nairobi, Osh, Pristina, Sarajevo, Sierra Leone and Skopje), à partir desquels des analystes travaillent dans près de trente pays et territoires affectés par des crises, et ce sur quatre continents.

En Afrique, ces pays sont le Burundi, le Rwanda, la République Démocratique du Congo, la région Sierra Leone-Liberia-Guinée, la Somalie, le Soudan et le Zimbabwe; en Asie, l'Indonésie, la Birmanie/Myanmar, le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan, le Pakistan, l'Afghanistan et le Cachemire; en Europe, l'Albanie, la Bosnie, le Kosovo, la Macédoine, le Monténégro et la Serbie; dans le monde arabe, toute la région s'étendant de l'Afrique du Nord à l'Iran; et enfin, en Amérique Latine, la Colombie.

ICG est financé par des gouvernements, des fondations caritatives, des sociétés et des donateurs privés. Les pays dont les gouvernements versent à ce jour des fonds sont: l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la Finlande, la France, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la République de Chine (Taiwan), le Royaume Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.

Les fondations et donateurs du secteur privé regroupent: The Atlantic Philanthropies, la Carnegie Corporation of New York, la Fondation Ford la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation William et Flora Hewlett, la Fondation Henry Luce, Inc., la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur, le Fonds John Merck, la Fondation Charles Stewart Mott, l'Open Society Institute, le Fonds Ploughshares, le Ruben & Elisabeth Rausing Trust, la Fondation pour la Paix Sasakawa, et enfin le United States Institute of Peace.

Novembre 2002

ANNEXE H

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE L'ICG*

AFRIQUE

ALGERIE**

La crise algérienne n'est pas finie, Rapport Afrique N°24, 20 octobre 2000 (aussi disponible en Anglais)

La concorde civile: Une initiative de paix manquée, Rapport Afrique N°31, 9 juillet 2001 (aussi disponible en Anglais)

l'Economie algérienne: le cercle vicieux du pétrole et de la violence, Rapport Afrique N°36, 26 octobre 2001 (aussi disponible en Anglais)

BURUNDI

L'Effet Mandela: Evaluation et Perspectives du processus de paix burundais, Rapport Afrique N°21, 18 avril 2000 (aussi disponible en Anglais)

Unblocking Burundi's Peace Process: Political Parties, Political Prisoners, and Freedom of the Press, Briefing Afrique, 22 juin 2000

Burundi: Les enjeux du débat. Partis politiques, liberté de la presse et prisonniers politiques, Rapport Afrique N°23, 12 juillet 2000 (aussi disponible en Anglais)

Burundi Peace Process: Tough Challenges Ahead, Briefing Afrique, 27 août 2000

Burundi: Ni guerre ni paix, Rapport Afrique N°25, 1 décembre 2000 (aussi disponible en Anglais)

Burundi: Sortir de l'impasse. L'urgence d'un nouveau cadre de négociations, Rapport Afrique N°29, 14 mai 2001 (aussi disponible en Anglais)

Burundi: Cent jours pour retrouver le chemin de la paix, Rapport Afrique N°33, 14 août 2001 (aussi disponible en Anglais)

Après six mois de transition au Burundi : poursuivre la guerre ou gagner la paix ?, Rapport Afrique N°46, 24 mai 2002 (aussi disponible en Anglais)

The Burundi Rebellion and the Ceasefire Negotiations, Briefing Afrique, 6 août 2002

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le partage du Congo: Anatomie d'une sale guerre, Rapport Afrique N°26, 20 décembre 2000 (aussi disponible en Anglais)

From Kabila to Kabila: Prospects for Peace in the Congo, Rapport Afrique N°27, 16 mars 2001

Disarmament in the Congo: Investing in Conflict Prevention, Briefing Afrique, 12 juin 2001

Le dialogue intercongolais: Poker menteur ou négociation politique? Rapport Afrique N°37, 16 novembre 2001 (aussi disponible en Anglais)

Disarmament in the Congo: Jump-Starting DDRRR to Prevent Further War, Rapport Afrique N°38, 14 décembre 2001

Temps Couvert sur Sun City : La Refondation Nécessaire du Processus de Paix Congolais, Rapport Afrique N°38, 14 mai 2002 (aussi disponible en Anglais)

RWANDA

Uganda and Rwanda: Friends or Enemies? Rapport Afrique N°15, 4 mai 2000

Tribunal pénal international pour le Rwanda: l'urgence de juger, Rapport Afrique N°30, 7 juin 2001 (aussi disponible en Anglais)

"Consensual Democracy" in Post Genocide Rwanda: Evaluating the mars 2001 District Elections, Rapport Afrique N°34, 9 octobre 2001

Rwanda/Uganda: a Dangerous War of Nerves Briefing Afrique, 21 décembre 2001

Tribunal Pénal International pour le Rwanda: Le Compte à Rebours, Rapport Afrique N°50, 1 août 2002 (aussi disponible en Anglais)

SOMALIE

Somalia: Countering Terrorism in a Failed State, Rapport Afrique N°45, 23 mai 2002

SOUDAN

God, Oil & Country: Changing the Logic of War in Sudan, Rapport Afrique N°39, 28 janvier 2002

Capturing the Moment: Sudan's Peace Process in the Balance, Rapport Afrique N°42, 3 avril 2002

Dialogue or Destruction? Organising for Peace as the War in Sudan Escalates, Rapport Afrique N°48, 27 juin 2002

Sudan's Best Chance For Peace: How Not To Lose It, Rapport Afrique N°51, 17 septembre 2002

AFRIQUE DE L'OUEST

Sierra Leone: Time for a New Military and Political Strategy, Rapport Afrique N°28, 11 avril 2001

Sierra Leone: Managing Uncertainty, Rapport Afrique N°35, 24 octobre 2001

Sierra Leone: Ripe For Elections? Briefing Afrique, 19 décembre 2001

Liberia: The Key to Ending Regional Instability, Rapport Afrique N°43, 24 avril 2002

Sierra Leone After Elections: Politics as Usual? Rapport Afrique N°49, 12 juillet 2002

Liberia: Unravelling, Briefing Afrique, 19 août 2002

* Parus depuis janvier 2000.

** Le projet Algérie a été transféré sous le programme Proche et Moyen-Orient en janvier 2002.

ZIMBABWE

Zimbabwe: At the Crossroads, Rapport Afrique N°22, 10 juillet 2000

Zimbabwe: Three Months after the Elections, Briefing Afrique, 25 septembre 2000

Zimbabwe in Crisis: Finding a way Forward, Rapport Afrique N°32, 13 juillet 2001

Zimbabwe: Time for International Action, Briefing Afrique, 12 octobre 2001

Zimbabwe's Election: The Stakes for Southern Africa, Briefing Afrique, 11 janvier 2002

All Bark and No Bite: The International Response to Zimbabwe's Crisis, Rapport Afrique N°40, 25 janvier 2002

Zimbabwe at the Crossroads: Transition or Conflict? Rapport Afrique N°41, 22 mars 2002

Zimbabwe: What Next? Rapport Afrique N°47, 14 juin 2002

Zimbabwe: The Politics of National Liberation and International Division, Rapport Afrique N°52, 17 octobre 2002

ASIE

CAMBODGE

Cambodia: The Elusive Peace Dividend, Rapport Asie N°8, 11 août 2000

ASIE CENTRALE

Central Asia: Crisis Conditions in Three States, Rapport Asie N°7, 7 août 2000 (aussi disponible en Russe)

Recent Violence in Central Asia: Causes and Consequences, Briefing Asie centrale, 18 octobre 2000

Islamist Mobilisation and Regional Security, Rapport Asie N°14, 1 mars 2001 (aussi disponible en Russe)

Incubators of Conflict: Central Asia's Localised Poverty and Social Unrest, Rapport Asie N°16, 8 juin 2001 (aussi disponible en Russe)

Central Asia: Fault Lines in the New Security Map, Rapport Asie N°20, 4 juillet 2001 (aussi disponible en Russe)

Uzbekistan at Ten – Repression and Instability, Rapport Asie N°21, 21 août 2001 (aussi disponible en Russe)

Kyrgyzstan at Ten: Trouble in the "Island of Democracy", Rapport Asie N°22, 28 août 2001 (aussi disponible en Russe)

Central Asian Perspectives on the 11 septembre and the Afghan Crisis, Briefing Asie centrale, 28 septembre 2001 (aussi disponible en Anglais et en Russe)

Central Asia: Drugs and Conflict, Rapport Asie N°25, 26 novembre 2001 (aussi disponible en Russe)

Afghanistan and Central Asia: Priorities for Reconstruction and Development, Rapport Asie N°26, 27 novembre 2001 (aussi disponible en Russe)

Tajikistan: An Uncertain Peace, Rapport Asie N°30, 24 décembre 2001 (aussi disponible en Russe)

The IMU and the Hizb-ut-Tahrir: Implications of the Afghanistan Campaign, Briefing Asie centrale, 30 janvier 2002 (aussi disponible en Russe)

Central Asia: Border Disputes and Conflict Potential, Rapport Asie N°33, 4 avril 2002 (aussi disponible en Russe)

Central Asia: Water and Conflict, Rapport Asie N°34, 30 mai 2002

Kyrgyzstan's Political Crisis: An Exit Strategy, Rapport Asie N°37, 20 août 2002 (aussi disponible en Russe)

The OSCE in Central Asia: A New Strategy, Rapport Asie N°38, 11 septembre 2002

INDONESIE

Indonesia's Crisis: Chronic but not Acute, Rapport Asie N°6, 31 mai 2000

Indonesia's Maluku Crisis: The Issues, Briefing Indonésie, 19 juillet 2000

Indonesia: Keeping the Military Under Control, Rapport Asie N°9, 5 septembre 2000

Aceh: Escalating Tension, Briefing Indonésie, 7 décembre 2000

Indonesia: Overcoming Murder and Chaos in Maluku, Rapport Asie N°10, 19 décembre 2000

Indonesia: Impunity Versus Accountability for Gross Human Rights Violations, Rapport Asie N°12, 2 février 2001

Indonesia: National Police Reform, Rapport Asie N°13, 20 février 2001 (aussi disponible en Indonésien)

Indonesia's Presidential Crisis, Briefing Indonésie, 21 février 2001

Bad Debt: The Politics of Financial Reform in Indonesia, Rapport Asie N°15, 13 mars 2001

Indonesia's Presidential Crisis: The Second Round, Briefing Indonésie, 21 mai 2001

Aceh: Why Military Force Won't Bring Lasting Peace, Rapport Asie N°17, 12 juin 2001 (aussi disponible en Indonésien)

Aceh: Can Autonomy Stem the Conflict? Rapport Asie N°18, 27 juin 2001

Communal Violence in Indonesia: Lessons from Kalimantan, Rapport Asie N°19, 27 juin 2001

Indonesian-U.S. Military Ties, Briefing Indonésie, 18 juillet 2001

The Megawati Presidency, Briefing Indonésie, 10 septembre 2001

Indonesia: Ending Repression in Irian Jaya, Rapport Asie N°23, 20 septembre 2001

Indonesia: Violence and Radical Muslims, Briefing Indonésie, 10 octobre 2001

Indonesia: Next Steps in Military Reform, Rapport Asie N°24, 11 octobre 2001

Indonesia: Natural Resources and Law Enforcement, Rapport Asie N°29, 20 décembre 2001

Indonesia: The Search for Peace in Maluku, Rapport Asie N°31, 8 février 2002

Aceh: Slim Chance for Peace, Briefing Indonésie, 27 mars 2002

Indonesia: The Implications of the Timor Trials, Briefing Indonésie, 8 mai 2002

Resuming U.S.-Indonesia Military Ties, Briefing Indonésie, 21 mai 2002

Al-Qaeda in Southeast Asia: The case of the "Ngruki Network" in Indonesia, Briefing Indonésie, 8 août 2002

Indonesia: Resources And Conflict In Papua, Rapport Asie N°39, 13 septembre 2002

Tensions on Flores: Local Symptoms of National Problems, Briefing Indonésie, 10 octobre 2002

Impact of the Bali Bombings, Briefing Indonésie, 24 October 2002

MYANMAR

Burma/Myanmar: How Strong is the Military Regime? Rapport Asie N°11, 21 décembre 2000

Myanmar: The Role of Civil Society, Rapport Asie N°27, 6 décembre 2001

Myanmar: The Military Regime's View of the World, Rapport Asie N°28, 7 décembre 2001

Myanmar: The Politics of Humanitarian Aid, Rapport Asie N°32, 2 avril 2002

Myanmar: The HIV/AIDS Crisis, Briefing Myanmar, 2 avril 2002

Myanmar: The Future of the Armed Forces, Briefing Asie, 27 septembre 2002

AFGHANISTAN/ASIE DU SUD

Afghanistan and Central Asia: Priorities for Reconstruction and Development, Rapport Asie N°26, 27 novembre 2001

Pakistan: The Dangers of Conventional Wisdom, Briefing Pakistan, 12 mars 2002

Securing Afghanistan: The Need for More International Action, Briefing Afghanistan, 15 mars 2002

The Loya Jirga: One Small Step Forward?, Briefing Afghanistan & Pakistan, 16 mai 2002

Kashmir: Confrontation and Miscalculation, Rapport Asie N°35, 11 juillet 2002

Pakistan: Madrasas, Extremism and the Military, Rapport Asie N°36, 29 juillet 2002

The Afghan Transitional Administration: Prospects and Perils, Briefing Afghanistan, 30 juillet 2002

Pakistan: Transition to Democracy?, Rapport Asie N°40, 3 octobre 2002

BALKANS

ALBANIE

Albania: State of the Nation, Rapport Balkans N°87, 1 mars 2000

Albania's Local Elections, A test of Stability and Democracy, Briefing Balkans 25 août 2000

Albania: The State of the Nation 2001, Rapport Balkans N°111, 25 mai 2001

Albania's Parliamentary Elections 2001, Briefing Balkans, 23 août 2001

BOSNIE

Denied Justice: Individuals Lost in a Legal Maze, Rapport Balkans N°86, 23 février 2000

European Vs. Bosnian Human Rights Standards, Handbook Overview, 14 avril 2000

Reunifying Mostar: Opportunities for Progress, Rapport Balkans N°90, 19 avril 2000

Bosnia's Municipal Elections 2000: Winners and Losers, Rapport Balkans N°91, 28 avril 2000

Bosnia's Refugee Logjam Breaks: Is the International Community Ready? Rapport Balkans N°95, 31 mai 2000

War Criminals in Bosnia's Republika Srpska, Rapport Balkans N°103, 02 novembre 2000

Bosnia's novembre Elections: Dayton Stumbles, Rapport Balkans N°104, 18 décembre 2000

Turning Strife to Advantage: A Blueprint to Integrate the Croats in Bosnia and Herzegovina, Rapport Balkans N°106, 15 mars 2001

No Early Exit: NATO's Continuing Challenge in Bosnia, Rapport Balkans N°110, 22 mai 2001

Bosnia's Precarious Economy: Still Not Open For Business; Rapport Balkans N°115, 7 août 2001 (aussi disponible en Serbo-Croate)

The Wages of Sin: Confronting Bosnia's Republika Srpska; Rapport Balkans N°118, 8 octobre 2001 (aussi disponible en Serbo-Croate)

Bosnia: Reshaping the International Machinery, Rapport Balkans N°121, 29 novembre 2001 (aussi disponible en Serbo-Croate)

Courting Disaster: The Misrule of Law in Bosnia & Herzegovina, Rapport Balkans N°127, 26 mars 2002 (aussi disponible en Serbo-Croate)

Implementing Equality: The "Constituent Peoples" Decision in Bosnia & Herzegovina, Rapport Balkans N°128, 16 avril 2002 (aussi disponible en Serbo-Croate)

Policing the Police in Bosnia: A Further Reform Agenda, Rapport Balkans N°130, 10 mai 2002

Bosnia's Alliance for (Smallish) Change, Rapport Balkans N°132, 2 août 2002 (aussi disponible en Bosniaque)

CROATIE

Facing Up to War Crimes, Briefing Balkans, 16 octobre 2001

KOSOVO

Kosovo Albanians in Serbian Prisons: Kosovo's Unfinished Business, Rapport Balkans N°85, 26 janvier 2000

What Happened to the KLA? Rapport Balkans N°88, 3 mars 2000

Kosovo's Linchpin: Overcoming Division in Mitrovica, Rapport Balkans N°96, 31 mai 2000

Reality Demands: Documenting Violations of International Humanitarian Law in Kosovo 1999, Rapport Balkans, 27 juin 2000

Elections in Kosovo: Moving Toward Democracy? Rapport Balkans N°97, 7 juillet 2000

Kosovo Report Card, Rapport Balkans N°100, 28 août 2000

Reaction in Kosovo to Kostunica's Victory, Briefing Balkans, 10 octobre 2000

Religion in Kosovo, Rapport Balkans N°105, 31 janvier 2001

Kosovo: Landmark Election, Rapport Balkans N°120, 21 novembre 2001 (aussi disponible en Albanais et en Serbo-Croate)

Kosovo: A Strategy for Economic Development, Rapport Balkans N°123, 19 décembre 2001 (aussi disponible en Serbo-Croate)

A Kosovo Roadmap: I. Addressing Final Status, Rapport Balkans N°124, 28 février 2002 (aussi disponible en Albanais et en Serbo-Croate)

A Kosovo Roadmap: II. Internal Benchmarks, Rapport Balkans N°125, 1 mars 2002 (aussi disponible en Albanais et en Serbo-Croate)

UNMIK's Kosovo Albatross: Tackling Division in Mitrovica, Rapport Balkans N°131, 3 juin 2002 (aussi disponible en Albanais et en Serbo-Croate)

Finding the Balance: The Scales of Justice in Kosovo, Rapport Balkans N°134, 12 septembre 2002

MACEDOINE

Macedonia's Ethnic Albanians: Bridging the Gulf, Rapport Balkans N°98, 2 août 2000

Macedonia Government Expects Setback in Local Elections, Briefing Balkans, 4 septembre 2000

The Macedonian Question: Reform or Rebellion, Rapport Balkans N°109, 5 avril 2001

Macedonia: The Last Chance for Peace, Rapport Balkans N°113, 20 juin 2001

Macedonia: Still Sliding, Briefing Balkans, 27 juillet 2001

Macedonia: War on Hold, Briefing Balkans, 15 août 2001

Macedonia: Filling the Security Vacuum, Briefing Balkans, 8 septembre 2001

Macedonia's Name: Why the Dispute Matters and How to Resolve It, Rapport Balkans N°122, 10 décembre 2001 (aussi disponible en Serbo-Croate)

Macedonia's Public Secret: How Corruption Drags The Country Down, Rapport Balkans N°133, 14 août 2002 (aussi disponible en Macédonien)

MONTENEGRO

Montenegro: In the Shadow of the Volcano, Rapport Balkans N°89, 21 mars 2000

Montenegro's Socialist People's Party: A Loyal Opposition? Rapport Balkans N°92, 28 avril 2000

Montenegro's Local Elections: Testing the National Temperature, Background Briefing, 26 mai 2000

Montenegro: Which way Next? Briefing Balkans, 30 novembre 2000

Montenegro: Settling for Independence? Rapport Balkans N°107, 28 mars 2001

Montenegro: Time to Decide, a pre-election Briefing, Briefing Balkans, 18 avril 2001

Montenegro: Resolving the Independence Deadlock, Rapport Balkans N°114, 1 août 2001

Still Buying Time: Montenegro, Serbia and the European Union, Rapport Balkans N°129, 7 mai 2002

SERBIE

Serbia's Embattled Opposition, Rapport Balkans N°94, 30 mai 2000

Serbia's Grain Trade: Milosevic's Hidden Cash Crop, Rapport Balkans N°93, 5 juin 2000

Serbia: The Milosevic Regime on the Eve of the September Elections, Rapport Balkans N°99, 17 août 2000

Current Legal Status of the Republic of Yugoslavia (FRY) and of Serbia and Montenegro, Rapport Balkans N°101, 19 septembre 2000

Yugoslavia's Presidential Election: The Serbian People's Moment of Truth, Rapport Balkans N°102, 19 septembre 2000

Sanctions against the Federal Republic of Yugoslavia, Briefing Balkans, 10 octobre 2000

Serbia on the Eve of the December Elections, Briefing Balkans, 20 décembre 2000

A Fair Exchange: Aid to Yugoslavia for Regional Stability, Rapport Balkans N°112, 15 juin 2001

Peace in Presevo: Quick Fix or Long-Term Solution? Rapport Balkans N°116, 10 août 2001

Serbia's Transition: Reforms Under Siege, Rapport Balkans N°117, 21 septembre 2001 (aussi disponible en Serbo-Croate)

Belgrade's Lagging Reform: Cause for International Concern, Rapport Balkans N°126, 7 mars 2002 (aussi disponible en Serbo-Croate)

Serbia: Military Intervention Threatens Democratic Reform, Briefing Balkans, 28 mars 2002 (aussi disponible en Serbo-Croate)

Fighting To Control Yugoslavia's Military, Briefing Balkans, 12 juillet 2002 (aussi disponible en Serbo-Croate)

RAPPORTS REGIONAUX

After Milosevic: A Practical Agenda for Lasting Balkans Peace, Rapport Balkans N°108, 26 avril 2001

Milosevic in The Hague: What it Means for Yugoslavia and the Region, Briefing Balkans, 6 juillet 2001

Bin Laden and the Balkans: The Politics of Anti-Terrorism, Rapport Balkans N°119, 9 novembre 2001

AMERIQUE LATINE

Colombia's Elusive Quest for Peace, Rapport Amérique Latine N°1, 26 mars 2002 (aussi disponible en Espagnol)

The 10 mars 2002 Parliamentary Elections in Colombia, Briefing Amérique Latine, 17 avril 2002 (aussi disponible en Espagnol)

The Stakes in the Presidential Election in Colombia, Briefing Amérique Latine, 22 mai 2002 (aussi disponible en Espagnol)

Colombia: The Prospects for Peace with the ELN, Rapport Amérique Latine N°2, 4 octobre 2002 (aussi disponible en Espagnol)

PROCHE ET MOYEN-ORIENT*

A Time to Lead: The International Community and the Israeli-Palestinian Conflict, Rapport Proche et Moyen-Orient N°1, 10 avril 2002

Middle East Endgame I: Getting to a Comprehensive Arab-Israeli Peace Settlement, Rapport Proche et Moyen-Orient N°2, 16 juillet 2002 (aussi disponible en Arabe)

Middle East Endgame II: How a Comprehensive Israeli-Palestinian Settlement Would Look, Rapport Proche et Moyen-Orient N°3; 16 juillet 2002 (aussi disponible en Arabe)

Middle East Endgame III: Israel, Syria and Lebanon – How Comprehensive Peace Settlements Would Look, Rapport Proche et Moyen-Orient N°4, 16 juillet 2002 (aussi disponible en Arabe)

Iran: The Struggle for the Revolution's Soul, Rapport Proche et Moyen-Orient N°5, 5 août 2002

Iraq Backgrounder: What Lies Beneath, Rapport Proche et Moyen-Orient N°6, 1 octobre 2002

The Meanings of Palestinian Reform, Briefing Proche et Moyen-Orient, 12 novembre 2002

ALGERIE*

Diminishing Returns: Algeria's 2002 Legislative Elections, Briefing Proche et Moyen-Orient, 24 juin 2002

RAPPORTS THEMATIQUES

HIV/SIDA

HIV/AIDS as a Security Issue, Rapport Thématique N°1, 19 juin 2001

Myanmar: The HIV/AIDS Crisis, Briefing Myanmar, 2 avril 2002

UE

The European Humanitarian Aid Office (ECHO): Crisis Response in the Grey Lane, Briefing Thématique, 26 juin 2001

EU Crisis Response Capability: Institutions and Processes for Conflict Prevention and Management, Rapport Thématique N°2, 26 juin 2001

EU Crisis Response Capabilities: An Update, Briefing Thématique, 29 avril 2002

* Le projet Algérie a été transféré sous le programme Proche et Moyen-Orient en janvier 2002.

ANNEXE I

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICG

Martti Ahtisaari,

Président du Conseil d'Administration

Ancien Président de Finlande

Maria Livanos Cattau,

Vice-Président du Conseil d'Administration

Secrétaire Générale, Chambre de Commerce Internationale

Stephen Solarz,

Vice-Président du Conseil d'Administration

Ancien Membre du Congrès américain

Gareth Evans, Président Directeur Général

Ancien Ministre des Affaires Etrangères d'Australie

S. Daniel Abraham

Président du Conseil d'Administration, Centre pour la Paix et la Coopération Economique au Proche-Orient, Etats-Unis

Morton Abramowitz

Ancien Secrétaire d'Etat adjoint américain; ancien Ambassadeur américain en Turquie

Kenneth Adelman

Ancien Ambassadeur américain et Représentant permanent adjoint auprès de l'ONU

Richard Allen

Ancien Chef du Conseil National de Sécurité américain et Conseiller national à la sécurité

Saud Nasir Al-Sabah

Ancien Ambassadeur Koweïtien au Royaume-Uni et aux Etats-Unis; ancien Ministre de l'Information et du Pétrole

Louise Arbour

Juge à la Cour Suprême, Canada; Ancienne Procureur en chef, Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie

Oscar Arias Sanchez

Ancien Président du Costa Rica; Prix Nobel de la Paix, 1987

Ersin Arioglu

Président du Conseil d'Administration, Yapi Merkezi Group, Turquie

Emma Bonino

Membre du Parlement européen; ancienne Commissaire européenne

Zbigniew Brzezinski

Ancien Conseiller national à la sécurité américaine

Cheryl Carolus

Ancienne Haut Commissaire Sud-Africaine auprès du Royaume-Uni et Secrétaire Générale de l'ANC

Victor Chu

Président du Conseil d'Administration, First Eastern Investment Group, Hong Kong

Wesley Clark

Ancien Commandant Suprême des Forces Alliées de l'OTAN, Europe

Uffe Ellemann-Jensen

Ancien Ministre des Affaires Etrangères du Danemark

Mark Eyskens

Ancien Premier Ministre de Belgique

Marika Fahlen

Ancienne Ambassadrice de Suède pour les Affaires Humanitaires; Directrice de la Mobilisation Sociale et de l'Information Stratégique, UNAIDS

Yoichi Funabashi

Journaliste et auteur, Japon

Bronislaw Geremek

Ancien Ministre des Affaires Etrangères de Pologne

I. K. Gujral

Ancien Ministre d'Inde

HRH El Hassan bin Talal

Président du Conseil d'Administration, Forum de la pensée arabe; Président, Club de Rome

Carla Hills

Ancienne Secrétaire au Logement; ancienne Représentante du Commerce américain

Asma Jahangir

Rapporteur Spécial auprès des Nations-Unies concernant les Exécutions sommaires ou arbitraires; Avocate à la Cour Suprême; ancienne Présidente du Conseil d'Administration de la Commission des droits humains au Pakistan

Ellen Johnson Sirleaf

Conseillère Générale, Directeurs du Fonds pour l'Afrique Moderne; ancienne Ministre des Finances du Libéria et Directrice du Bureau Régional du Programme pour le Développement aux Nations-Unies pour l'Afrique

Mikhail Khodorkovsky

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, YUKOS Oil Company, Russie

Elliott F. Kulick

Président du Conseil d'Administration, Pegasus International, Etats-Unis

Joanne Leedom-Ackerman

Romancière et journaliste, Etats-Unis

Todung Mulya Lubis

Avocat pour les droits humains et auteur, Indonésie

Barbara McDougall

Ancienne Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures, Canada

Mo Mowlam

Ancienne Secrétaire d'Etat britannique pour l'Irlande du Nord

Ayo Obe

Présidente, Civil Liberties Organisation, Nigeria

Christine Ockrent

Journaliste et auteur, France

Friedbert Pflüger

Président du Conseil d'Administration du Comité pour les affaires européennes du Bundestag

Surin Pitsuwan

Ancien Ministre des Affaires Etrangères, Thaïlande

Itamar Rabinovich

Président de l'Université de Tel Aviv; ancien Ambassadeur israélien auprès des Etats-Unis et Négociateur en chef avec la Syrie

Fidel V. Ramos

Ancien Président des Philippines

Mohamed Sahnoun

Conseiller spécial auprès du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique

Salim A. Salim

Ancien Premier Ministre de Tanzanie, ancien Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine

Douglas Schoen

Partenaire fondateur de Penn, Schoen & Berland Associates, Etats-Unis

William Shawcross

Journaliste et auteur, Royaume-Uni

George Soros

Président du Conseil d'Administration, Open Society Institute

Eduardo Stein

Ancien Ministre des Affaires Etrangères du Guatemala

Pär Stenbäck

Ancien Ministre des Affaires Etrangères, Finlande

Thorvald Stoltenberg

Ancien Ministre des Affaires Etrangères, Norvège

William O. Taylor

Président du Conseil d'Administration Emérite, The Boston Globe, Etats-Unis

Ed van Thijn

Ancien Ministre de l'Intérieur des Pays-Bas; ancien Maire d'Amsterdam

Simone Veil

Ancienne Présidente du Parlement européen; ancienne Ministre de la Santé, France

Shirley Williams

Ancienne Secrétaire d'Etat à l'Education et aux Sciences; Membre de la Chambre des Lords, Royaume-Uni

Jaushieh Joseph Wu

Secrétaire Général Adjoint du Président, Taiwan

Grigory Yavlinsky

Député, membre de la Douma, Russie

Uta Zapf

Présidente du Conseil d'Administration du Sous-Comité du Bundestag au désarmement, au contrôle et à la non-prolifération des armes